

Bulletin Officiel Canadien

Autorisé par arrêté en conseil et publié une fois par semaine par le Directeur de l'Information pour faire connaître les opérations des différents services du Gouvernement, des Commissions et des Comités créés pour fins de guerre et de reconstruction.

Vol. 1.

Ottawa, mardi, 11 février 1918

N° 20

SÉANCES DE LA COMMISSION DES CHEMINS DE FER DANS L'OUEST

LA COMMISSION SIÉGERA DEPUIS LA CÔTE DU PACIFIQUE JUSQUE DANS L'ONTARIO

Liste complète des causes qui seront soumises aux commissaires, au cours de leur tournée commençant le 14 février pour se terminer le 7 mars---Quelques requêtes importantes.

Du 14 février au 7 mars, la Commission des chemins de fer tiendra ses séances dans diverses villes de l'Ouest, en commençant par Vancouver. Elle visitera ensuite les villes de Victoria, Vernon et Nelson, en Colombie-Britannique; de Lethbridge, Calgary et Edmonton, dans l'Alberta; de Saskatoon et Regina, en Saskatchewan; de Winnipeg, Manitoba, et de Fort-William et Sudbury, dans l'Ontario. Elle siégera dans cette dernière ville le 7 mars. Voici la liste complète des causes qu'elle entendra:

Séance à l'hôtel de ville ou au Board of Trade de Lethbridge, Alberta, lundi, le 24 février, à dix heures du matin. Les causes suivantes seront entendues:

1. Touchant la plainte de "The Taylor Milling and Elevator Co., Ltd.", Lethbridge, Alta, relativement à la classification de la nourriture dite: Dr Rusk's Chic Food, quand elle est expédiée dans un même wagon avec de la farine et autres substances alimentaires. (Dossier n° 19367.89.)
2. Examen d'une augmentation projetée dans les taux d'aiguillage des compagnies de chemins de fer. (Dossier n° 21700.2.)
3. Plainte du Board of Trade de Winnipeg, des Western Canada Flour Mills et autres, contre l'augmentation projetée dans les taux de stationnement (stop-off) sur les grains attendant l'emmagasinage, le nettoyage, etc. (Dossier n° 26575.)
4. Requête de l'Association des messageries canadiennes pour une augmentation de taux. (Dossier n° 29040.)

SÉANCE À CALGARY.

Séance à l'hôtel de ville de Calgary, Alberta, le 25 février, à 10 heures du matin.

Les causes suivantes seront entendues:

1. Pétition des hommes d'affaires marchands de Hussar, Alta, sur la ligne de la compagnie du Pacifique, pour communications télégraphiques à cet endroit. (Dossier n° 4205.161.)
2. Requête de la Western Gem Mining Co., Ltd., Calgary, Alta, pour une ordonnance, annulant l'ordonnance n° 27115 de la Commission, en date du 9 avril 1918, à l'effet d'autoriser la compagnie du Canadien-Nord à construire et mettre en opération une voie en éperon, dans la partie nord-est de la section n° 10, du canton 29, rang 22, à l'ouest du 4e méridien, pour desservir la Stranton Coal Co., Ltd. (Dossier n° 28015.)
3. Requête du Canadien-Nord, en vertu des sections 151, 176 et 257, pour

approbation du détournement projeté des eaux de la rivière Rosebud, dans les sections 6 et 7-28-19, O., 4 m., et pour obtenir la permission d'utiliser certains terrains, propriété de la compagnie du Pacifique. (Dossier n° 12924.216.)

4. Requête du Canadien-Nord, en vertu des sections 151, 176 et 257, pour approbation du détournement projeté des eaux de la rivière Rosebud, dans la section 24-27-21, O., 4 m., et pour obtenir la permission de prendre et d'utiliser certains terrains, appartenant à Réginald N. Osborne, et situés entre la voie ferrée actuelle, le ruisseau Rosebud et le chemin public entre les sections 24 et 25. (Dossier n° 12924.218.)

5. Requête du Canadien-Nord en vertu des sections 151, 176 et 257, pour approbation du détournement projeté des eaux de la rivière Rosebud, dans la partie nord-ouest de la section 35-27-20, O., 4 m., et pour obtenir l'autorisation de prendre et d'utiliser certains terrains appartenant à la compagnie du Pacifique. (Dossier n° 12924.217.)

6. Requête du Nord-Canadien, en vertu des sections 151, 176 et 257 pour approbation du détournement projetée des eaux de la rivière Rosebud, dans la section 18-28-19, O., 4 m., et pour obtenir l'autorisation de prendre et d'utiliser certains terrains appartenant à la compagnie du Pacifique. (Dossier n° 12924.214.)

7. Requête du Nord-Canadien, en vertu des sections 151, 176 et 257, pour approbation du détournement projeté de la rivière Rosebud, dans la section 34-27-20, O., 4 m., et pour obtenir l'autorisation de prendre et d'utiliser certains terrains, propriété de la compagnie du Pacifique. (Dossier n° 12924.215.)

8. Requête de la compagnie du Pacifique, en vertu de la section 29 de la loi des chemins de fer amendée, pour annulation de l'ordonnance de la Commission, n° 27411, en date du 22 juillet 1918, faisant droit à une requête de Plunkett et Savage, Calgary, Alta., relativement à des frais de chauffage sur une expédition de bananes de Minneapolis à Calgary, la dite ordonnance ayant depuis été suspendue pendant l'enquête et en attendant une ordonnance nouvelle, par l'ordonnance n° 27886, en date du 25 novembre 1918. (Dossier n° 18855.18.)

9. Examen d'une augmentation projetée des taux d'aiguillage locaux par les compagnies de chemin de fer. (Dossier n° 21700.2.)

10. Plainte du Board of Trade de Winnipeg, des Western Canada Flour Mills et autres, contre l'augmentation

[Suite à la page 2.]

DES JUGEMENTS SONT RENDUS DANS LES CAUSES EN APPEL

Liste des appels dans lesquels des jugements ont été rendus dans la cour Suprême, à Ottawa.

AUDITION DES CAUSES DE QUÉBEC

Dans la cour Suprême, le 4 février matin, les jugements suivants ont été rendus:

ONTARIO.

O'Brien v. Baldwin. Appel permis avec frais dans toutes cours et jugement du juge en première instance rétabli. JJ. Idington et Anglin dissidents.

U. S. Playing Cards v. Hurst. L'appel est permis et le jugement en appel changé dans la mesure indiquée dans les motifs de jugement de M. le juge Anglin. Frais d'appel à cette cour alloués et le contre-appel rejeté avec frais. J. Idington dissident.

Dominion Chain Co. v. McKinnon Chain Co., (Ech.) Appel renvoyé avec frais. J. Mignault dissident.

C.P.R. v. ministère des Travaux publics. Appel renvoyé avec frais, et réponse affirmative à la question posée dans la cause soumise. JJ. Brodeur et Mignault, dissidents.

Gilbert Bros. Engineering Co. v. The King. Appel renvoyé avec frais.

Clarkson v. Dominion Bank. Un projet de mémoire avant jugement est déposé dans cette cause: Dans cet appel attendant jugement, relativement aux avances faites et aux garanties prises par la banque pour ces avances subséquentement au 25 mars 1914, le jour du dépôt de la pétition en liquidation de l'insolvable Thomas Bros., Limited, aucune plaidoirie n'a été faite à la barre quant à la validité ou l'invalidité de ces garanties ou quant à la responsabilité de la banque pour les ventes des marchandises couvertes par elles ou quelqueune d'elles. Si, donc, l'une ou l'autre des parties désire se faire entendre relativement à ces questions, elle peut s'adresser à la cour dans les dix jours pour audition.

QUÉBEC.

Duchaine v. Metamajaw Salmon Club. Appel alloué dans la mesure indiquée dans les motifs de jugement énoncés par M. le juge Mignault, avec frais tels qu'y mentionnés. JJ. Idington et Casels, dissidents.

Weiss v. Silverman. Appel alloué quant aux droits et intérêts de l'intimé Silverman en question dans cette cause sans préjudice des droits des cessionnaires mis en cause, s'il en est, sous l'autorité du jugement de la cour Supérieure, et de quelques droits que ce soit contre eux que l'appelant peut avoir, s'il en est. Frais dans toutes cours en faveur de l'appelant contre l'intimé Silverman.

[Suite à la page 16.]

LEVÉE DES RESTRICTIONS SUR L'EXPORTATION DU CHARBON ANTHRACITE.

Toutes les restrictions sur l'exportation du charbon anthracite au Canada ont été levées par le gouvernement américain, s'il faut en croire un avis officiel reçu par M. C. A. Magrath, commissaire du combustible pour le Canada. "Ceci va avoir pour résultat la libération immédiate de plusieurs chargeants canadiens et qui ont été retenus jusqu'à présent par l'embargo des Etats-Unis. Les dernières craintes relatives à une disette possible de combustible cet hiver se trouvent ainsi dissipées."

SIR GEORGE PERLEY SUR L'EXÉCUTIF DE L'INSTITUT IMPÉRIAL

Sir George Perley, K.C.M.G., haut commissaire canadien à Londres, a été nommé de nouveau sur le bureau de direction de l'Institut impérial, à Londres, et le Conseil exécutif britannique de cette institution, a été averti de ce fait par un arrêté en conseil en date du 31 janvier, qui se lit comme suit:

"Au comité du Conseil privé a été soumis un rapport, en date du 30 janvier 1919, par le secrétaire d'Etat suppléant pour les Affaires extérieures, au sujet d'une dépêche adressée à Votre Excellence en date du 31 décembre 1918, signalant le fait que le terme d'office des membres actuels du Conseil exécutif de l'Institut impérial va expirer cette année et demandant au gouvernement canadien qu'il désire nommer pour représenter le Canada.

"Le ministre que sous l'empire de la Loi de l'Institut impérial (administration), 1916, l'honorable sir George Perley, K.C.M.G., soit maintenu au poste de représentant du Canada dans le Conseil exécutif de l'Institut impérial.

"Le comité approuve cette suggestion et à la recommandation du secrétaire d'Etat suppléant pour les Affaires extérieures, conseille qu'il plaise à Votre Excellence de faire tenir une copie de la présente au secrétaire d'Etat pour les colonies pour l'information du gouvernement de Sa Majesté.

SÉANCES DE LA COMMISSION DES CHEMINS DE FER.

[Suite de la page 1.]

projetée dans les taux de stationnement (stop-off) sur les grains attendant l'emmagasinage, le nettoyage etc. (Dossier n° 26575.)

11. Requête de la Calgary Poultry & Pet Stock Association of Calgary, Alta., pour une réduction dans les taux des compagnies de messageries sur les volailles conduites à ou revenant des expositions. (Dossier n° 4214.46.)

12. Requête de l'association des compagnies de messageries du Canada pour une augmentation de taux. (Dossier n° 29040.)

Séance au palais de justice d'Edmonton, Alberta, mercredi le 26 février, à 10 heures du matin.

Les causes suivantes seront entendues:

1. Plainte de S. E. Hayward, de Bisby, Alta., touchant l'absence de chauffage et d'éclairage à la station de Brisby, Alta., sur la ligne de la compagnie Edmonton, Dunvegan and British Columbia Electric Railway. (Dossier n° 4205.155.)

2. Requête de Eugène Gravel et al., pour l'amélioration de la station et des facilités d'expédition à Donnelly, Alta., sur la ligne de la compagnie E. D. & B. C. Ry. (Dossier n° 27262.)

3. Etude du projet de construire des viaducs sous la voie du C.N.R., à la rue n° 101 (ancienne rue n° 1); à la 96e rue (ancienne avenue Kinistino); à la 82e rue (ancienne rue Kincaird); et aussi à la 124e rue (ancienne rue 24e) et un pont au dessus des voies et des cours du C. N.R., comme continuation de l'une des trois rues suivantes au sud des voies: 107e, 108e ou 109e. (Dossier n° 16839.)

4. Etude des augmentations de taux d'aiguillage locaux, projetés par les compagnies de chemin de fer. (Dossier n° 21700.2.)

5. Plainte du Board of Trade de Winnipeg, des Western Canada Flour Mills et autres contre l'augmentation projetée dans les taux de stationnement (stop-off) sur les grains attendant l'emmagasinage, le nettoyage, etc. (Dossier n° 26575.)

6. Requête de l'Association des compagnies de messageries pour une augmentation de taux. (Dossier n° 29040.)

Séance à l'hôtel de ville de Saskatoon, Sask., vendredi, le 23 février, à 2 heures de l'après-midi.

Les causes suivantes seront entendues:

1. Requête du Canadien-Nord, en vertu des sections 222 et 237, de la loi des chemins de fer, pour obtenir l'autorisation de construire et d'exploiter une extension de sa ligne éperon, du long de la ruelle, du pâté 2, plan G. 3993, North-Battleford, pour desservir l'entrepôt de A. Stanley Jones. (Dossier n° 22371.1.)

2. Requête du Board of Trade de Metiskow, Alta., pour une ordonnance enjoignant à la compagnie du Pacifique de construire une nouvelle station à Metiskow, et aussi de fournir de plus grandes facilités pour l'expédition du bétail de cet endroit. (Dossier n° 17801.)

3. Examen de l'augmentation projetée par les compagnies de chemins de fer de leurs taux d'aiguillage locaux. (Dossier n° 21700.2.)

4. Plainte du Board of Trade de Winnipeg, des Western Canada Flour Mills et autres contre l'augmentation projetée des taux de stationnement (stop-off) sur les grains attendant l'emmagasinage, le nettoyage, etc. (Dossier n° 26575.)

5. Requête de l'Association des compagnies de messageries pour une augmentation de taux. (Dossier n° 29040.)

Séance à l'hôtel de ville de Regina, Sask., samedi, le 1er mars, à 10 heures du matin.

Les causes suivantes seront entendues:

1. Requête de la municipalité rurale de Waldeck, n° 166, Sask., pour une ordonnance, enjoignant à la compagnie du Pacifique, de construire un pont au-dessus de ses voies entre les sections 32 et 33-16-11, O., 3 m., et qu'un garde-fou soit élevé sur la pente conduisant à la traverse actuelle. (Dossier n° 9437.1282.)

2. Plainte de la Bienfait Commercial Co., Ltd., contre les taux changés par la compagnie du Pacifique pour le transport du charbon à divers points dans la province du Manitoba. Dossier n° 27425.12.)

3. Plainte de la Weyburn Grocery Co., Ltd., Weyburn, Sask., exposant que la compagnie du Pacifique refuse de charger le taux minimum, sur le chargement nud' wagon chauffé, quand ce chargement ne pèse pas au moins 12,000 livres. (Dossier n° 18855.38.)

4. Plainte de la municipalité rurale de Piapot, n° 110, concernant la traverse de la compagnie du Pacifique. (Dossier n° 26611.)

5. Plainte du Conseil de la municipalité rurale de Norton, n° 69, contre l'ordonnance de la Commission n° 25763, datée du 22 décembre 1916 et accordant au Canadien-Nord, l'autorisation de construire une traverse rectangulaire entre les sections 11 et 14-8-19, O., 2 m., près de la station Forward. (Dossier n° 14134.50.)

6. Requête de The Saskatchewan Stock Growers Association, Moosejaw, Sask., pour une voie de transfert entre la ligne du Canadien-Nord et celle du Pacifique, à Conquest, Sask. (Dossier n° 21175.)

7. Plainte de la compagnie Lloyd Fruit et du Board of Trade de Regina, Sask., contre une disposition de l'échelle des taux des wagons chauffés des compagnies de chemin de fer, disposition par laquelle la compagnie de transport dégage sa responsabilité dans le cas de chauffage insuffisant de ses wagons. (Dossier n° 23540.11.)

8. Examen des augmentations projetées par les compagnies de chemins de fer dans leurs taux d'aiguillage locaux.

9. Plainte du Board of Trade, de Winnipeg, des Western Canada Flour Mills et autres contre l'augmentation projetée des taux de stationnement (stop-off) sur les grains attendant l'emmagasinage, le nettoyage, etc. (Dossier n° 26575.)

10. Requête de l'association des compagnies de messageries pour une augmentation de taux. (Dossier n° 29040.)

11. Plainte de William Penny, de Balcarres, Sask., contre le taux de 28 sous chargé pour le transport du grain et des produits du grain de Balcarres à la tête des lacs. (Dossier n° 17112.10.)

SÉANCES À WINNIPEG.

Séance à l'hôtel de ville de Winnipeg, Manitoba, lundi le 3 mars, à 10 heures du matin.

Les causes suivantes seront entendues:

1. Requête des résidents d'Arran, Sask., et des environs, pour une ordonnance enjoignant au Canadien-Nord d'ériger une station ou gare convenable avec toutes les commodités requises et que le quai de la station soit allongé de façon que le fret et les bagages puissent être déchargés sans fermé l'accès aux wagons. (Dossier n° 24325.)

2. Requête de la municipalité rurale de Stuartburn, Vita, Man., pour une ordonnance enjoignant au Canadien-Nord de nommer un chef de gare à la station de Vita. (Dossier n° 4205.121.)

3. Plainte de la municipalité rurale de Rockwood, Man., contre le refus du Canadien-Nord, d'ouvrir une traverse à la rue Lottie, Gunton, Man. (Dossier n° 2005.9.)

4. Plainte de G. Grimson, London, N.D., contre les taux chargés par la compagnie du Pacifique pour le transport de wagons de grains de Windygates et Mowbray à Minneapolis et Duluth. (Dossier n° 28678.11.)

5. Plainte du Board of Trade de Kenora, contre l'augmentation de taux projetée, dans le supplément n° 12, de la classification canadienne du fret, pour le transport de boîtes de bois. (Dossier n° 19367.37.)

6. Requête de la compagnie du Pacifique, sous l'empire de la section 29, de la loi des chemins de fer, telle qu'amendée, pour le rappel de l'ordonnance de la Commission n° 27458; datée du 22 juillet 1918 et faisant droit

à une requête de The Vipond Fruit Company of Winnipeg, Man., touchant les taux de transport des bananes par wagons chauffés de Minneapolis à Winnipeg, la dite ordonnance ayant été suspendue pendant l'enquête et en attendant une nouvelle ordonnance, par l'ordonnance n° 27887, datée du 25 novembre 1918. (Dossier n° 23540.8.)

7. Plainte de la Freeland Steel Tank Co., de Halbrite, Sask., exposant que la compagnie du Pacifique refuse d'appliquer les taux de Regina, pour le transport de barres d'acier, au wagon, de Minneapolis à Halbrite.

8. Requête de la compagnie du Pacifique-Canadien pour une ordonnance enjoignant à The John Arbuthnot Co., Ltd., de Winnipeg, Man., d'avoir à se conformer à l'arrangement ordinaire touchant les voies de chargement, en rapport avec la voie de chargement construite par eux sur la propriété de The Arbuthnot Company, dans la ville de Winnipeg, Man. (Cause n° 3906.)

9. (1) Plainte de la ville de Winnipeg contre la compagnie du Pacifique, alléguant que les voies en éperon, traversant l'avenue Higgins, sont mal entretenues.

(2) Requête de la ville de Winnipeg pour obtenir une ordonnance autorisant son ingénieur à faire arranger ces voies de façon conforme à la route.

(3) Plainte de la ville de Winnipeg alléguant que le public voyageur sur l'ave Higgins est soumis à 2,500 arrêts de tramways par jour, et que la responsabilité de ce genre d'opération retombe sur la compagnie du Pacifique. (Dossier n° 6083.5.)

10. Requête de la compagnie du Grand-Tronc-Pacifique, demandant une ordonnance supplémentaire relativement aux frais d'entretien et au partage de ces frais, dans le cas de la voie de transport qui relie la compagnie du Grand-Tronc-Pacifique à la compagnie du Pacifique-Canadien à Forest, Man. (Dossier n° 6713.125.)

11. Examen des augmentations projetées par les compagnies de chemins de fer dans leurs taux locaux d'aiguillage. (Dossier n° 21700.2.)

12. Plainte du Board of Trade de Winnipeg, des Western Canada Flour Mills et autres contre les augmentations projetées dans les taux de stationnement (stop-off) sur les grains attendant l'emmagasinage, le nettoyage, etc. (Dossier n° 26575.)

13. Requête de l'Association des compagnies canadiennes de messageries pour une augmentation de taux. (Dossier n° 29040.)

14. Demande par le Grain Claims Bureau, Ltd., Winnipeg, Man., au nom d'expéditeurs de grain dans l'ouest du Canada, d'une ordonnance obligeant les chemins de fer à indiquer la profondeur en pouces du grain chargé en wagons ou d'agents qui certifieront le même renseignement sur les connaissements quand il y est indiqué par l'expéditeur. (Dossier n° 20070.)

Séance à l'hôtel de ville, Fort-William, Ont., mercredi, le 5 mars, à dix heures de l'avant-midi.

La liste des causes à entendre sera:

1. Demande par MM. Alf. Cooper & Co., Fort-William, Ont., d'une ordonnance à l'effet que la ligne de garage Neebing, sur le chemin de fer Pacifique-Canadien, soit de nouveau en opération et mise sur la liste des tarifs. (Dossier n° 28816.)

2. Réclamation de la Merchants Grain Co., Ltd., Fort-William, Ont., parce qu'on lui a chargé une avance de 2 cents par 100 livres sur du grain de Fort-William par suite d'embargos mis par la compagnie du Pacifique-Canadien, ce qui a empêché son expédition avant le 15 mars, date à laquelle le tarif ainsi avancé venait en vigueur. (Dossier n° 28900.)

3. Considération d'avances proposées par les compagnies de chemins de fer pour frais d'aiguillage local. (Dossier n° 21700.2.)

4. Réclamation de la Chambre de commerce de Winnipeg, des Western Canada Flour Mills, Winnipeg, Man., et autres contre l'augmentation projetée des frais d'arrêt sur le grain pour entreposage, minoterie, nettoyage, etc. (Dossier n° 26575.)

5. Demande par l'Express Traffic Association of Canada d'une augmentation de tarif. (Dossier n° 29010.)

Séance au palais de justice, Sudbury, Ont., vendredi, le 7 mars, à dix heures de l'avant-midi.

LA PRODUCTION DES SCIERIES CANADIENNES

Elle est de 4,000,000,000 de pieds de bois par année. Le Bulletin de la division des forêts estime que les forêts du Canada en contiennent environ 600,000,000,000, mesure de planche.

La part de la Colombie-Britannique.

Les scieries du Canada produisent annuellement de 3,000,000,000 à 4,000,000,000 de pieds de bois dont 95 pour 100 sont des essences conifères, lisons-nous dans une nouvelle brochure publiée par la division des forêts du ministère de l'Intérieur sous le titre: "Faits importants concernant les essences forestières du Canada."

On estime que les forêts canadiennes contiennent 600,000,000,000 de pieds de bois de sciage, mesure de planche; cette évaluation, dit la brochure, ne comprend pas l'énorme quantité de matériaux plus petits pouvant servir à la fabrication de la pâte de bois, des traverses de chemin de fer et d'autres articles provenant d'arbres trop menus pour être sciés en bois de service.

"Les forêts de la Colombie-Britannique, ajoute la brochure, contiennent environ la moitié de la quantité totale de bois de service qui se rencontre au Canada. Il existe en ce pays cent quatre-vingts essences différentes qui atteignent la taille d'un arbre et dont soixante-dix produisent du bois utilisé dans l'industrie sous une forme ou sous une autre.

"On estime que le sapin Douglas de la côte du Pacifique peut donner une production dépassant 75,000,000,000 de pieds de bois, et cette essence donne un rendement annuel de plus de 500,000,000 de pieds de bois en plus d'énormes quantités de traverses de chemin de fer et d'étais de mines. Ce bois est sans rival pour les lourdes charpentes. Il est dur, fort, lourd et résistant. L'arbre atteint une taille énorme; on en peut obtenir des spécimens mesurant 350 pieds de hauteur, 15 pieds de diamètre et contenant 60,000 pieds de planche.

"La Colombie-Britannique produit annuellement 75,000,000 de pieds de bois de cèdre, plus de 2,000,000,000 de bardeaux de cèdre, en outre de quantités considérables de poteaux de téléphones, de télégraphe et autres poteaux, de traverses de chemin de fer et de piquets de clôture.

"Dans la plupart des transactions commerciales, le bois scié au Canada se vend au mille pieds, mesure de planche, explique le Bulletin.

"Cette unité de mesure équivaut approximativement à 2 mètres cubes. Pour comparaisons plus exactes, une quantité exprimée en mille pieds de planche peut être convertie en mètres cubes en la multipliant par 2.3596. Une quantité exprimée en mètres cubes peut être convertie en milliers de pieds en la multipliant par 0.4238."

Tâchez d'acquérir la bonne habitude du timbre d'économie.

\$4 achètent un timbre d'épargne de guerre.

La liste des causes à entendre sera:

1. Considération d'avances proposées par les compagnies de chemin de fer pour frais d'aiguillage local. (Dossier n° 21700.2.)

2. Réclamation de la Chambre de commerce de Winnipeg, des Western Canada Flour Mills, Winnipeg, Man., et autres contre l'augmentation projetée des frais d'arrêt sur le grain pour entreposage, minoterie, nettoyage, etc. (Dossier n° 26575.)

3. Demande par l'Express Traffic Association of Canada d'une augmentation de tarif. (Dossier n° 29040.)

TOUT LE CANADA DOIT AIDER À LA GRANDE OEUVRE DU RAPATRIEMENT

L'hon. J. A. Calder, président du comité, dit que le mot de "Reconstruction" a pour les Canadiens une signification particulière et réelle.

AU CANADIAN CLUB DE WESTMOUNT, QUÉBEC

A un dîner donné mercredi, le 5 février, sous les auspices du Canadian Club, de Westmount, Québec, l'honorable J. A. Calder, ministre de l'Immigration et de la Colonisation et président du comité de Rapatriement et de Placement, a fait une revue compréhensive des conditions créées par la démobilisation et de ce que le gouvernement fait actuellement pour rétablir le soldat de retour dans la vie civile.

L'honorable ministre a fait une déclaration importante à l'effet que le gouvernement a l'intention d'acheter du terrain pour l'établissement des soldats, vu qu'il n'y a pas assez de terres de la Couronne et autres dans les districts de la colonisation projetée. M. Calder a aussi appuyé fortement sur le fait que le problème d'un rapatriement satisfaisant ne saurait être résolu que par la coopération active de la population à cette grande œuvre, et il a gravement ajouté que, si le pays tout entier n'appliquait pas tous ses efforts à cette fin, d'ici à quelques mois un véritable désastre s'ensuivrait.

L'hon. M. Calder dit que l'époque que nous traversons est des plus critiques. Il rappelle la signature de l'armistice et le soupir de soulagement universel qu'elle provoqua. "Mais avec la signature de l'armistice, tout un nouveau système de conditions s'est produit dans chacun des pays belligérants par tout le monde; ici, au Canada, aussi bien qu'ailleurs, toute une série de problèmes nouveaux a surgi, des problèmes concernant surtout le travail de la démobilisation des armées et le retour des soldats au foyer, aussi la tâche de reconstruction nécessaire qu'il faut entreprendre et mener à bonne fin.

Le ministre réfère avec orgueil à tout ce qu'a fait le Canada, tant en campagne qu'au foyer, durant les quatre années et demie écoulées. La détermination de vaincre est toujours restée la même. Maintenant que tout cela est passé, deux mots sont sur les lèvres de tous: ceux de reconstruction et de rapatriement. Le premier n'a pas ici la même signification qu'en Belgique, en France et dans d'autres pays qui ont souffert directement de la dévastation. Le terme implique la destruction et la démolition suivies d'une réédification.

"Cependant le mot de 'reconstruction' a un sens réel, ou bien il devrait l'avoir, pour le peuple canadien, car il renferme toute la question de notre politique domestique. Il veut dire une révision générale de notre législation au Canada; il veut dire un inventaire national; il veut dire la considération de la question de savoir si, oui ou non, nous avons dans ce pays bien inscrit dans nos statuts ces mesures qui sont nécessaires dans l'intérêt des masses du peuple. C'est une vaste entreprise de longue durée. Certaines gens qui parlent couramment de 'reconstruction', s'imaginent que ça va

arriver du jour au lendemain. Je prétends que cela ne se peut pas. Notre problème de reconstruction va prendre beaucoup de temps; il ne saurait être résolu en une journée, dans un mois, ni même en deux ou trois ans; mais il faut nous y mettre et faire quelque progrès. Il nous faut avancer; n'allons pas nous faire illusion à ce sujet.

UN CANADA NOUVEAU.

"Ceux qui se font une idée du problème de la reconstruction comme d'une simple réorganisation des affaires du pays de façon à nous ramener à des conditions normales se trompent grandement", dit le ministre. "Le Canada ne sera jamais le même Canada qu'avant; l'ancien Canada est chose du passé; nous allons avoir un Canada nouveau. Un nouvel esprit s'est répandu par tout ce pays parmi le peuple. Notre population a aujourd'hui une manière différente de penser; de fait, elle pense comme elle n'a jamais encore pensé, et c'est un indice des plus salutaires et des plus encourageants."

L'hon. M. Calder parle du demi-million d'hommes qui sont allés outre-mer, ou, du moins, qui ont été enlevés à des occupations régulières pour devenir des soldats-citoyens, il dit comment la majorité d'entre eux n'ont eu, pendant plus de quatre années, aucun souci de se nourrir, de se vêtir ou de se loger et, se trouvant astreints à la discipline, ils n'ont eu pratiquement aucune volonté individuelle. Comme la plupart de ces hommes étaient dans la vingtaine, cette expérience leur est venue dans le temps où les habitudes se forment. "Maintenant sonne pour eux l'heure du retour au foyer et ils s'en reviennent par milliers, et pour nous surgit le problème de rétablir tout ce monde dans la vie civile du pays. Permettez-moi de vous dire ceci: A mon avis, la tâche qui nous incombe aujourd'hui est la plus considérable que le Canada ait jamais eu à entreprendre, la plus difficile, la plus compliquée de toutes manières, et si nous allions y faillir—eh bien! Dieu seul sait ce qu'il en résulterait.

"Il faut envisager le problème à un double point de vue. D'abord, à celui de l'individu lui-même—c'est-à-dire, ce que nous devons au jeune homme que nous avons enlevé à son occupation; je n'ai pas besoin de m'étendre sur ce sujet. Puis nous devons l'étudier au point de vue purement national. C'est-à-dire, si nous ne pouvons, en tant que nation, prendre ces cinq cent mille jeunes gens et les replacer convenablement dans la vie civile du pays, la nation elle-même devra en souffrir et, croyez-le bien, en souffrir énormément.

"Quelle est l'attitude des hommes qui reviennent? Ils comptent avoir un peu mieux qu'avant la guerre et l'on ne saurait s'en étonner. La grande majorité de ces hommes ont de la vie un aperçu plus vaste qu'ils en avaient quand ils ont quitté le Canada. Leur horizon s'est élargi, et vous ne pouvez les blâmer s'ils sont à leur retour quelque peu ambitieux.

L'ACTION DU GOUVERNEMENT.

"Or, la question qu'on pose généralement par le temps qui court—et c'est une question qu'on a bien le droit de poser—est celle de savoir si le gouvernement est, oui ou non, suffisamment prêt à s'occuper de ce problème. Les gens veulent savoir si le gouvernement a déterminé quelque plan ou fait quelques préparatifs, ou bien s'il est resté inerte, allant simplement à la dérive. Je crois que l'impression s'est répandue jus-

qu'à un certain point que cela représentait assez bien la situation, et que nous n'avons pas songé suffisamment ni donné tout le temps ou la considération nécessaire à l'étude de ce problème.

"Ceci n'est pas vrai. Comme question de fait, le gouvernement a consacré beaucoup de soin et d'étude aux divers problèmes que la fin de la guerre devait faire naître. Nous étions donc en grande partie préparés à faire face à la situation."

Descrivant les mesures prises par le gouvernement, l'hon. M. Calder mentionne d'abord les plans de démobilisation préparés depuis plusieurs mois par les autorités militaires, mais que les circonstances, variant d'un mois à l'autre, et du jour au lendemain, ont souvent modifiés et parfois complètement renversés. Maintenant tout marche bien et le ministre cite comme exemple le cas que lui a rapporté le major général Mewburn: cinq cents soldats qui venaient de débarquer d'un transport ont, dès leur arrivée en Ontario, passé par la station de dispersion en moins d'une demi-heure, se débarrassant de leur équipement, remplissant toutes les formalités requises et reprenant leur état bourgeois en ce court espace de temps. Il réfère aussi au bon travail accompli par le ministère du Rétablissement civil, sous sir James Loughheed, qui s'est occupé surtout du soldat invalide. On a dépensé quelque douze millions de dollars à cette œuvre; deux mille hommes ont passé par des institutions spéciales, tandis que quelque 3,500 y reçoivent encore un traitement médical et près de 7,000 suivent des cours d'instruction vocationnelle. "De sorte que quand des gens disent que le gouvernement n'a pas considéré ces problèmes et que nous n'avons pris aucune disposition en vue du rapatriement—eh bien! ils ne connaissent guère les faits."

ETABLISSEMENT SUR LES TERRES.

Après avoir fait allusion au travail accompli par les commissions des différentes provinces pour venir en aide aux soldats, le ministre parle de l'établissement sur les terres. "Nous avons déjà, dit-il, placé près de 800 soldats sur des terres et fait des prêts pour une somme totale d'environ \$1,400,000, et cela sujet à une loi qui pose certaines limites. Au cours des quelques mois passés, on a considéré de nouveau la question des terres pour les soldats et l'on a décidé de développer le plan encore davantage. Nous n'avons pas assez de terres de la Couronne, provinciales ou fédérales, pour répondre convenablement aux besoins présents et, en conséquence, on a décidé récemment que les autorités fédérales achèteraient des terrains à portée des centres de colonisation, afin que nos soldats aient des terres de ce genre. C'est là une décision des plus importantes et qui devra aider considérablement à résoudre ce problème des plus difficile. Personnellement, je n'ai pas le moindre doute quant aux résultats. Nous allons réussir à mettre sur la terre de ce pays, des milliers et des milliers de jeunes gens qui deviendront par la suite d'excellents colons. N'allez pas vous illusionner; nous subirons quelques pertes; il y aura des insuccès, mais, en général, en établissant ces hommes sur des points de colonisation de ce pays, le résultat sera des plus avantageux, non seulement pour les hommes eux-mêmes, mais pour le Canada en son ensemble."

L'hon. M. Calder parle ensuite de la consolidation des cinq ministères fédéraux qui s'occupent du rapatriement du soldat et du succès qui a couronné les efforts tentés pour réunir toutes les organisations intéressées à l'œuvre par tout le pays, coordonnant par le fait tous les efforts de ce genre. Afin de mener ce mouvement à bonne fin, une chose, dit-il, est nécessaire. "Il nous faut votre appui et celui de toute la population. Ceci n'est pas, après tout, une entreprise de gouvernement; aucun gouvernement ou organisation ne saurait assumer cette tâche. C'est une tâche nationale; c'est l'entreprise du peuple. A moins que la population, d'un océan à l'autre, ne considère justement cette question et n'agisse en conséquence, le Canada faillira à la tâche et chaque individu du pays en sentira l'effet. Notre peuple ne doit pas demander:

"Que fait le gouvernement?" Chacun devrait se demander plutôt: "Qu'est-ce que je fais pour régler cette question et quelle est ma part dans l'œuvre?" Si nous ne pouvons amener le peuple à agir ainsi et à bien comprendre qu'il lui faut participer à ce travail, nous ne réussirons pas. Mais nous allons réussir, parce que je suis convaincu que notre population pense juste et qu'elle est prête à faire sa quote-part dans cette grande entreprise nationale qui nous incombe."

LA QUESTION DE L'EMPLOI.

Au cours de suggestions quant à la manière dont les gens peuvent aider, le ministre met en premier lieu la bienvenue accordée au soldat de retour pour le bien mettre à son aise le jour même où il arrive; aussi le soin des familles, surtout dans le cas des nouvelles mariées amenées ici pour la première fois du vieux pays. Une autre façon d'aider, c'est de donner de l'emploi.

"Il y a un peu partout, dit-il, une tendance de la part des gens à y aller lentement, à fermer les portes. On est enclin au pessimisme et à retarder, parce que les salaires sont élevés et le coût des matériaux à la hausse. Si cette opinion se maintient, gare aux conséquences, c'est-à-dire, si notre population n'a pas plus de courage et d'optimisme, à moins qu'elle ne soit préparée à faire face à la situation et à fournir de l'emploi, d'ici à quelques mois il arrivera des choses que plusieurs d'entre nous n'aimeraient pas. Nombre de patrons sont parcimonieux et laissent partir de leurs employés. Rien de plus dangereux. Grand nombre de gens ont fait de l'argent durant la guerre et l'ont placé en bons de la Victoire. A moins qu'on ne se décide à libérer quelque peu de cet argent, afin de surmonter les obstacles présents—eh bien! songez-y quelque peu. Il y a un vieux proverbe qui parle de ceux qui "font des économies de bouts de chandelle", et qui pourrait bien s'appliquer au Canada, si nous n'y prenons garde.

"Le gouvernement a-t-il fait quelque chose, ou se propose-t-il d'en faire, dans le but de procurer de l'emploi? D'abord, en ce qui concerne les travaux publics, nous nous proposons un programme qui répondra jusqu'à un certain point aux besoins du moment, en autant que ce genre de travail est considéré. Il y a des limites à cela, mais nous irons aussi loin que nous le croirons raisonnablement possible. Par rapport à la construction des navires, nos chantiers sont tous en pleine activité pour le moment et nous espérons que cela se continuera. Quant à nos chemins de fer, beaucoup de travaux nécessaires ont été négligés pendant les quatre années passées et, au point de vue de l'entretien, je pense que jamais nos chemins de fer n'ont été en pire condition qu'aujourd'hui, aussi une somme considérable de travail peut se faire dans cette direction. Nous avons, comme vous le savez, un programme du logement que les provinces trouveront acceptable, je crois, et dans un avenir assez prochain il se construira des maisons pour une valeur de quinze à vingt millions de dollars. Puis, encore, par rapport au plan de l'établissement des terres, il y aura la construction et la manufacture d'instruments et, grâce à l'adoption de notre plan nouveau, nous espérons que ce mouvement battra son plein au cours des mois prochains. En d'autres mots, pour ce qui concerne l'action du gouvernement, nous nous proposons de faire tout ce qui devrait être fait afin de remédier à la situation. Ceci ne saurait, cependant, résoudre entièrement le problème, à moins que toute la population ne s'intéresse à y participer, les individus, les manufacturiers et les corporations, et je fais appel à tous et à chacun en particulier de se rallier pour assurer la solution de ce grand problème."

Primes aux pêcheurs.

Sous le régime de la loi pour encourager le développement des pêcheries et la construction des navires de pêche, on paie annuellement \$160,000 aux pêcheurs des Provinces maritimes. D'après le rapport intitulé: "Statistiques des pêcheries", publié par le bureau fédéral des statistiques, ces primes sont réparties en vertu de règlements passés de temps à autre par le Gouverneur en conseil.

RESSOURCES DU CANADA EN MINE- RAI DE FER

Malgré les gisements importants dans les diverses provinces, la production ne marche pas de pair avec la croissance de l'industrie du fer et de l'acier.

Le ministère des Mines vient de publier en deux volumes un rapport intéressant intitulé: "Gisements de minerai de fer au Canada", compilé par E. Lindeman, M.E. et L. L. Bolton, M.A., B. Sc., avec une introduction par A. H. A. Robinson, B.Sc., qui contient un compte rendu détaillé des ressources connues en minerai de fer canadien avec un supplément concernant les mines de fer Wabana, de Terre-Neuve. Le rapport est soumis en temps opportun, car une délégation est venue à Ottawa tout récemment pour obtenir une gratification en faveur de l'exploitation des mines de fer.

La découverte du minerai de fer au Canada remonte aussi loin que 1667 et c'est en 1733 que l'industrie canadienne du fer est née sous la forme d'une forge produisant le fer. En 1737, l'industrie était représentée par un groupe de forges à Trois-Rivières, Québec, qui "sont restées en pleine opération de façon presque ininterrompue jusqu'en 1882, étant à cette époque les plus anciens producteurs de fer en activité en Amérique".

Le développement de l'industrie a été très lent jusqu'à 1896 quand elle se mit à grandir rapidement et à prendre sa forme moderne. Dans ses premières années, "on trouvait localement assez de minerai pour répondre à toutes les demandes des fourneaux". Depuis lors la production des minerais de fer natifs n'a pas marché de pair avec la consommation des hauts fourneaux canadiens. Elle est devenue tellement insuffisante qu'en 19—, la production totale de minerai de fer au Canada ne représentait que — pour 100 de tout le minerai fondu en ce pays.

Le minerai imputé aux hauts fourneaux canadiens a augmenté en quantités, de 146,860 tonnes en 1896 à 2,176,296 tonnes en 1917, dont 92,065 tonnes étaient d'origine locale et 2,084,231 tonnes ont été importées. Le minerai importé comprenait 874,124 tonnes de Terre-Neuve et 1,210,097 tonnes de minerai de "Lac". La proportion de la production canadienne au minerai total imputé a baissé constamment, avec le développement de l'industrie canadienne du fer.

La raison de ceci n'est pas le manque de minerai de fer au Canada. C'est parce qu'il faut faire subir aux minerais natifs un traitement préliminaire pour les rendre propres à une fonte économique et que, pour cette raison, ils ne peuvent faire économiquement aucune compétition aux minerais importés.

"En pratique, dit le rapport, tout le minerai importé vient soit de Wabana, Terre-Neuve, soit des terrains ferrugineux du lac Supérieur aux Etats-Unis. Il est bon de remarquer, toutefois, que le mot "importé" n'a pas la même signification, tel qu'appliqué dans l'un ou l'autre cas. Le minerai de Wabana, la base de l'industrie du fer et de l'acier de la Nouvelle-Ecosse, vient d'une autre possession britannique où il est possédé et miné par des compagnies canadiennes pour leurs propres fourneaux; de l'autre côté les minerais du lac Supérieur sont possédés et exploités par des intérêts américains et ils sont achetés sur le marché ouvert par les fondeurs ontariens."

MINERAI DE FER UTILISÉ EN CANADA DE 1896 À 1916.

Année.	Production du minerai de fer en Canada.	Minerai de fer envoyé aux hauts fourneaux canadiens.			Minerai canadien sur le total du minerai chargé.	Proportion de la production canadienne sur le total du minerai chargé.
		Pet. tonnes.	Canadien. Pet. tonnes.	Importé. Pet. tonnes.		
1896.	91,906	96,560	46,300	142,860	67.6	64.3
1897.	50,705	53,658	55,722	109,380	49.0	46.3
1898.	58,343	57,881	77,107	134,988	42.9	43.2
1899.	74,617	66,384	120,650	187,034	35.5	30.9
1900.	122,000	71,341	112,042	183,383	38.9	66.5
1901.	313,646	156,613	361,010	517,623	30.2	60.6
1902.	404,003	125,664	559,381	685,045	18.3	58.9
1903.	264,294	82,035	485,911	567,946	14.4	46.5
1904.	219,046	180,932	454,671	635,603	28.4	34.4
1905.	251,097	116,974	861,747	978,821	12.0	29.7
1906.	248,831	221,733	982,740	1,204,473	18.4	20.7
1907.	312,856	244,104	1,117,260	1,361,364	17.9	22.9
1908.	238,082	209,266	1,051,445	1,260,711	16.6	18.3
1909.	268,043	231,994	1,235,000	1,466,994	15.8	18.3
1910.	259,418	149,505	1,377,035	1,526,540	9.8	17.0
1911.	210,344	67,434	1,628,368	1,695,802	4.0	12.4
1911.	215,883	71,588	2,019,165	2,090,753	3.4	10.3
1913.	307,634	139,436	2,110,828	2,250,264	6.2	13.7
1914.	244,854	182,964	1,324,325	1,507,290	12.1	16.2
1915.	398,112	293,305	1,463,488	1,756,793	16.7	22.6
1916.	339,600	221,773	1,964,598	2,186,371	10.1	15.5

REMARQUE.—Ce tableau est compilé à l'aide des chiffres contenus dans les rapports annuels de la Division des ressources minérales et des statistiques de la Division des Mines, Ottawa.

Le rapport donne un aperçu sommaire de la situation présente du minerai de fer dans les diverses provinces. Parlant des conditions en Colombie-Britannique, le rapport dit que jusqu'à date la production du minerai de fer a été "une quantité presque négligeable", non à cause de son absence mais à cause du défaut du marché convenable pour le minerai.

"Les différentes variétés du minerai trouvées en Colombie-Britannique comprennent les magnétites, hématites, ilmonites ou de marais et le minerai argileux", dit le rapport.

"Les terrains ferrugineux connus les plus importants consistent en une série de gisements de magnétite dans les fles le long de la côte. Le contenu de fer varie de 45 à 65 pour 100. Le phosphore est souvent inférieur à la limite Bessemer; d'un autre côté, la proportion du soufre est ordinairement si élevée qu'il faudrait imposer au minerai un traitement préliminaire spécial pour le rendre propre à une fonte économique. Les magnétites de la côte produiraient un bon saumon de fonte commerciale. On peut les miner facilement et à bon marché. Ils sont situés à marée basse, sur la côte de la Colombie-Britannique, le minerai, le coke et la pierre à chaux propres au flux sont tous situés à portée les uns des autres. On peut affirmer qu'en leur ensemble, les dépôts de magnétite trouvés sur la côte y sont en quantité suffisante pour fournir tout le minerai requis à une petite industrie locale durant nombre d'années, quand les conditions permettront d'en établir une. Il n'y a aucun doute aussi qu'une exploration active révélera nombre d'autres dépôts de minerai jusqu'ici inconnus."

Le commentaire de l'auteur sur les hématites et les autres minerais de fer en Colombie-Britannique indique que ces dépôts, jusqu'ici relevés, ne sont pas de grandeur suffisante pour avoir quelque importance commerciale.

ALBERTA, SASKATCHEWAN ET MANITOBA.

"Jusqu'à présent on n'a trouvé dans ces provinces de l'ouest central aucune dépôt de minerai de fer de grandeur ou de qualité suffisante pour lui donner quelque importance commerciale," ajoute le rapport. Il y a, cependant, dans chacune de ces provinces de vastes étendues de terrain inexploités où l'on pourrait peut-être trouver plus tard des minerais de fer."

DANS LA PROVINCE D'ONTARIO.

Le rapport contient un tableau indiquant que la production totale du minerai de fer en Ontario de 1869 à 1916, s'est élevée à 4,349,144 tonnes, la plus grande production totale d'aucune des provinces du Canada. Ce tableau démontre que le pourcentage du minerai

d'Ontario employé dans les hauts fourneaux ontariens tend à diminuer.

"Avant 1889, dit le rapport, tout le minerai pris dans l'Ontario était exporté aux Etats-Unis, à l'exception de légères quantités qu'on employait aux premières épreuves tentées dans la fonte du fer. De 1889 à 1895, inclusivement, la production en fut complètement suspendue. Vers 1896, les deux gouvernements, fédéral et provincial, inaugurèrent un système de primes pour encourager la manufacture du fer et de l'acier à même les minerais natifs, ce qui stimula l'industrie. On construisit des hauts fourneaux à divers endroits de la province. Des efforts remarquables furent faits pour utiliser autant que possible les minerais ontariens afin de profiter des primes libérales offertes. Les travaux faits pour découvrir des minerais de fer se multiplièrent en général.

"Dans l'est de l'Ontario on rouvrit d'anciennes usines, et pendant un certain temps, le minerai fut expédié en petites quantités. Il est presque entièrement de qualité inférieure. Comme conséquence, ces mines ont repris leur activité antérieure.

"Dans le Nord-Ouest, en 1899, la découverte de la mine Helen, un dépôt de hématite brune, donna lieu à des recherches nouvelles de minerai de fer, poussées avec une activité fébrile. Le résultat net de ces efforts fut plutôt déappointant. Le seul dépôt assez considérable de minerai de bonne qualité qu'on ait encore découvert dans Ontario, est dans la mine Helen.

"Depuis 1899, en raison surtout du rendement de l'Helen, la production du minerai de fer a atteint une moyenne d'environ 220,000 tonnes, par année, enregistrant un maximum de 394,054 tonnes en 1913. Cela est encore bien insuffisant, cependant, comparé à la quantité de minerai dépensée annuellement pour la production du fer en gueuse, et la proportion du minerai natif, en comparaison avec le minerai étranger, dont on se sert dans les hauts fourneaux ontariens, est remarquablement faible.

"A cause de l'épuisement assez prochain du minerai hématite à la mine Helen, le maintien du taux actuel de la production du minerai de fer dépendra de la possibilité d'utiliser profitablement les corps connus de minerais inférieurs ou de la découverte de nouveaux corps de minerais de haute qualité.

"On trouve dans Ontario toutes les variétés ordinaires des minerais, y compris l'hématite (brune, rouge et spéculaire), magnétite et celui des marais. Par le passé, la classe de beaucoup la plus productive a été l'hématite, puis la magnétite. Actuellement, le gros de la production est la sidérite grillée.

DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC.

"Le minerai de fer a été miné et fondu dans Québec dès le dix-huitième siècle et depuis lors jusqu'à 1884, l'industrie a été exploitée presque sans interruption à Trois-Rivières. D'autres fourneaux employant le minerai local ont été en opération aux Forges Radnor et à Drummondville, le dernier à disparaître étant celui de Drummondville, en 1911. On employait les minerais de marais avec du charbon de bois comme combustible. La production des fourneaux était faible, et l'industrie tirait sa principale importance de la qualité supérieure du saumon de fonte produit. Le rendement du minerai de fer, jamais considérable, n'a récemment occupé qu'une place très secondaire dans la production minière de Québec.

Les types de minerais qu'on y trouve comprennent: la magnétite (titanifère et non titanifère), la limonite, l'hématite et celui des marais.

EN NOUVELLE-ECOSSE.

"Après Ontario, la Nouvelle-Ecosse a à son crédit le plus fort rendement total de minerai de fer, de toutes les provinces du Canada. Récemment, par suite de l'épuisement des dépôts exploitables du minerai de qualité supérieure, la production a décliné graduellement jusqu'à attendre maintenant un point de disparition complète. Le développement considérable du minerai de fer de Wabana, Terre-Neuve, et la facilité avec laquelle les fourneaux de la Nouvelle-Ecosse peuvent se procurer à bon marché un approvisionnement convenable de minerai de cette source ont contribué à diminuer l'intérêt qu'on avait d'abord mis au développement de la fourniture locale.

AU NOUVEAU-BRUNSWICK.

"Le Nouveau-Brunswick, comme toutes les autres provinces de l'est du Canada, à l'exception de l'île du Prince-Edouard, a eu de bonne heure sa petite industrie locale de fer basée sur le minerai local.

"Dans la production de minerais de fer, cependant, la province n'a jamais été prolifique. Les seuls dépôts connus qui aient quelque intérêt économique sont connus sous le nom de mines Bathurst, à 25 milles environ au sud-ouest de la ville de Bathurst. Les opérations y ont toutefois été suspendues en 1913. On estime à 13,600,000 tonnes les réserves de minerai. Au cours de la dernière année d'exploitation, on avait adopté un système de concentration. On croit, cependant, qu'un minerai de qualité commerciale pourrait être produit par un système de production sélective sans concentration.

DANS TERRE-NEUVE.

"Sur l'île Bell, dans la baie Conception, Terre-Neuve, ainsi que dans des [Suite à la page 5.]

FRONTIÈRE DU CANADA ET DES ÉTATS-UNIS

LES TRAVAUX D'ARPENTAGE DE LA LIGNE SONT PRATIQUÉMENT TERMINÉS

La première partie de ce travail considérable est bien avancée et les arpenteurs ont placé des milliers de bornes repères.

Le progrès accompli dans le travail de trouver l'emplacement de la ligne de frontière internationale, d'une longueur de 4,150 milles, sous la direction d'un commissaire des États-Unis et d'un commissaire de l'Angleterre, par des arpenteurs américains et canadiens, se trouve mis en évidence par le rapport suivant sur le travail des Commissions de la frontière internationale et publié par le ministère de l'Intérieur.

On constatera, en lisant ce rapport, que les travaux d'arpentage pour cette entreprise sont pratiquement terminés, et qu'il ne reste plus qu'à ériger certains fils de repère, qu'à élever certains monuments et autre travail. On trouvera indiquées dans ce sommaire les difficultés qu'il a fallu surmonter au cours des travaux d'arpentage, et la longueur des tracés topographiques qu'il a fallu faire pour répondre aux exigences des traités concernant les cartes, etc., et des autres travaux nécessaires à l'accomplissement de cette entreprise.

Comme le sommaire l'indique, la ligne de frontière commence à l'Océan Arctique et se prolonge vers le sud sur une longueur de 1,500 milles. Elle commence de nouveau au détroit de Fuca, et va ensuite de l'Océan Pacifique à l'Océan Atlantique, une longueur de 3,900 milles dont 2,280 milles traversent des étendues d'eau. Le sommaire se lit comme suit:

Autorisation:

Frontière de la côte de l'Alaska; convention de 1903.
Frontière de l'Océan Arctique au mont St-Elias; convention de 1906.

De l'Atlantique au Pacifique; traité de 1908, article I à III et V à VIII.

Exigences des traités ou conventions:
1. Que la ligne de frontière sur terre soit marquée au moyen de monuments durables à de fréquentes intervalles; que la ligne de frontière sur l'eau soit indiquée par des monuments durables construits sur le rivage à de fréquentes intervalles.

2. Que la ligne de frontière soit tracée par les commissaires sur des cartes précises et modernes.

3. Qu'un rapport conjoint donnant la description de la ligne de frontière, des monuments et des travaux soit soumis lorsque les travaux seront terminés.

"Comme il n'y avait pas de cartes assez précises pour faire le tracé de la ligne de frontière, il a fallu les faire, ce qui a nécessité l'extension d'une zone de triangulation pour déterminer la position géographique des monuments et pour permettre de contrôler les travaux topographiques; le tracé de niveaux pour la détermination des élévations; et tracer avec précision sur la carte une zone s'étendant de un demi-mille à deux milles de chaque côté de la ligne de frontière et sur toute sa longueur. Et il a aussi fallu faire, en certains endroits, des sondages des étendues d'eau que traverse la ligne de frontière.

LONGUEUR DE LA LIGNE DE FRONTIÈRE.

"La ligne de frontière entre les États-Unis et le Canada commence à l'Océan Arctique, se dirige vers le sud sur une distance de 645 milles jusqu'au mont St-Elias, puis elle longe parallèlement

la côte sur une petite distance sur la terre, puis traverse le canal de Portland sur une distance de 862 milles; et, commençant de nouveau à l'entrée du détroit de Fuca elle se prolonge sur une longueur de 3,900 milles en travers du continent jusqu'à l'entrée de la baie de Passamaquoddy, sur le bord de l'Océan. Des 1,500 milles de frontière de l'Alaska, 180 traversent des eaux; et des 3,900 milles de frontière de l'Océan Pacifique à l'Océan Atlantique, 2,100 traversent des eaux. La partie de la ligne de frontière qui traverse le fleuve St-Laurent et les Grands Lacs, une distance de 1,250 milles, a été déterminée par la Commission internationale conjointe, article IV du traité de 1908, de 1908 à 1914. En conséquence, les commissions de la frontière internationale actuelles avaient été chargées de déterminer l'emplacement des 4,150 milles de la ligne de frontière.

ÉTAT DES TRAVAUX AU 1ER JANVIER 1919.

"Les travaux d'arpentage pour déterminer l'emplacement des 4,150 milles de frontière, dont la détermination avait été confiée à ces commissions, c'est-à-dire, de l'Océan Arctique au mont St-Elias et de là au cap Muzon, et de l'Océan Pacifique à l'Océan Atlantique, sauf la partie traversant les Grands Lacs et le fleuve St-Laurent, sont pratiquement terminés, puisqu'il ne reste plus à faire au cours de la prochaine saison que les travaux suivants:

"L'érection de quelques fils de repère dans la baie de Passamaquoddy;

"L'érection de quelques monuments sur une courte distance, à la rivière Ste-Croix;

"L'examen par les arpenteurs américains d'une partie de la ligne de frontière déterminée à l'est du sommet des montagnes Rocheuses;

"Et l'arpentage de 16 milles de ligne de frontière le long des hautes terres du Maine par les arpenteurs canadiens.

"Les travaux ont été faits conjointement sous la direction d'une commission des États-Unis et d'un commissaire de la Grande-Bretagne par des arpenteurs des États-Unis et du Canada, et chaque gouvernement a payé la moitié des frais.

"Sur la partie de cette ligne de frontière qui se trouve sur la terre, on a élevé 2,550 monuments en métal mesurant de trois à cinq pieds de hauteur, pris dans des fondations en béton, à des intervalles de un demi-mille à trois milles de distance, et on a coupé une éclaircie le long de la ligne; on a élevé 1,647 repères en métal ou en béton sur les rivages pour déterminer la ligne de frontière traversant des étendues d'eau, et on a placé 3,000 repères en tuiles le long des hautes terres du Maine entre les gros monuments. On a posé un total de 7,215 repères de la ligne de frontière le long des 4,150 milles de la ligne de frontière déterminée, et tous ces repères ont été enfoncés dans du béton ou dans le roc solide.

"Les positions géographiques, c'est-à-dire la latitude et la longitude de chacun de ces repères ont été déterminées avec précision et les positions de 8,000 stations de triangulation ont été indiquées et déterminées. On a tracé près de 2,000 milles de niveaux pour la détermination des élévations des repères et le contrôle de la topographie, et on a fait des cartes topographiques précises de la zone de terrain qui s'étend sur une distance de un demi-mille à deux milles de chaque côté de la ligne de frontière; c'est-à-dire que l'on a indiqué sur des cartes 5,000 milles carrés de territoire de chaque côté de la ligne de frontière.

"Bien que les travaux d'arpentage des Commissions soient pratiquement complétés, il reste nécessairement à faire

une somme considérable de travail de bureau pour la computation de la triangulation et la préparation des cartes de la ligne de frontière, et les rapports exigés par les traités. Avant de publier les cartes, il faut que la computation de la triangulation soit terminée. Actuellement, on a déterminé la position finale de 3,500 points, et il reste encore à calculer les positions géographiques d'environ 9,000 points; en plus de cela, il reste encore à calculer la position géographique de 1,500 points décisifs dans la ligne de frontière qui traverse des étendues d'eau.

MATÉRIAUX ET MOYENS DE TRANSPORT.

"Les monuments, les points de repère, les tuiles et le ciment pour les fondations des monuments ont atteint une pesanture de 700 tonnes, et il a fallu transporter tout cela sur les lieux où se faisaient les travaux à partir de la gare de chemin de fer la plus rapprochée ou du débarcadère de bateaux dont la distance variait de 1 à 3 cents milles jusqu'à l'endroit où devaient se trouver les monuments, par canots, par wagons, ou par trains de chargements, et quelque fois sur une partie de la distance, par des hommes. Il a aussi fallu transporter trois mille tonnes de sable sur une distance de un à dix milles pour servir dans la construction des fondations des monuments.

"En plus de cela, il a aussi fallu transporter sur de longues distances les instruments, les équipements de campement, les vivres pour les hommes des équipes et la nourriture pour les animaux.

"Comme les traités demandent que la ligne de frontière soit tracée sur des cartes précises et modernes, ce travail exigera 295 cartes, mesurant environ 24 pouces par 36 pouces chacune, pour le tracé de la ligne de frontière. De ces cartes, 60 feuilles ont été préparées, gravées, imprimées et signées; 20 autres ont été gravées; 190 sont prêtes pour être gravées dès que la triangulation aura été complétée, et il en reste encore 25 à tracer.

LES RAPPORTS ONT UNE GRANDE VALEUR.

"Des sept rapports conjoints exigés par les traités ou les conventions, un rapport, celui de l'établissement de la ligne de frontière de l'Océan Arctique au Mont St-Elias, est maintenant sous presse, et on a fait des travaux considérables dans la préparation des six autres.

"Les cartes et les rapports des Commissions seront d'une grande valeur pour les autres bureaux du Dominion, puisqu'ils donnent une lisière dont la topographie est très précise et s'étendant le long de toute la ligne de frontière entre les États-Unis et le Canada, travaux qui seront la base de l'extension d'autres travaux d'arpentage. Les travaux de triangulation que l'on a exécutés serviront de base pour la triangulation dans l'avenir, et les élévations des points de repère serviront à l'extension des niveaux dans l'avenir. Ces renseignements ont déjà leur utilité, et des renseignements sont constamment demandés par d'autres divisions du gouvernement qui les reçoivent immédiatement.

"Il faudra peut-être de cinq à sept ans pour compléter les travaux exigés par les traités, c'est-à-dire la computation finale de la triangulation, la préparation et l'impression des rapports, la préparation, la gravure et l'impression des cartes, etc.

Enseignement agricole.

Les cours de vulgarisation agricole se sont ouverts à Mauphin, le 7 janvier, et vont se suivre jusqu'au 28 de mars. Les sujets enseignés comprennent les moteurs à essence, l'élevage des animaux, les récoltes agricoles, etc., et les cours seront donnés dans 35 endroits. Des cours abrégés sur l'industrie laitière, l'élevage des volailles et le soin à donner aux abeilles seront aussi donnés dans 24 endroits, conformément aux renseignements fournis par le bureau du commissaire de l'immigration à Winnipeg.

UN CANADIEN NOMMÉ SUR UNE COMMISSION BRITANNIQUE

M. Lloyd Harris représentera le Canada dans la Commission de l'information commerciale.

M. Lloyd Harris, président de la Commission canadienne du commerce à Londres, a été nommé membre du Bureau consultatif de l'information commerciale (Britannique) sur la recommandation du secrétaire suppléant des Affaires extérieures, par un arrêté en conseil en date du 30 janvier, qui se lit comme suit:

"Au comité du Conseil privé a été soumis un rapport du secrétaire d'Etat suppléant pour les Affaires extérieures, en date du 28 janvier 1919, exposant qu'il a eu sous considération une dépêche de l'honorable secrétaire d'Etat pour les colonies, en date du 26 août 1918, Dominion n° 462, au sujet de l'établissement d'un Conseil consultatif pour venir en aide au ministère du Commerce et de l'Industrie.

"Le ministre recommande, avec l'assentiment du ministre du Commerce et de l'Industrie, que M. Lloyd Harris, le président de la Commission canadienne du commerce à Londres, soit nommé membre du Conseil consultatif de l'information commerciale.

"Le comité approuvant la recommandation ci-dessus, conseille qu'il plaise à Votre Excellence de faire tenir une copie de la présente au très honorable secrétaire d'Etat pour les colonies pour son information.

"Le tout respectueusement soumis pour approbation.

"RODOLPHE BOUDREAU,
"Greffier du Conseil privé."

RESSOURCES DU CANADA EN MINÉRAI DE FER.

[Suite de la page 4.]

crevasses sous-marines adjacentes, sont plusieurs couches de minéral de fer dont l'exploitation est connue sous le nom des mines Wabana. Les propriétaires sont la Dominion Steel Corporation, Ltd, de Sydney, Cap-Breton, et la Nova Scotia Steel and Coal Co., Ltd, de New-Glasgow, N.-E.

"Le minéral est composé de deux principaux minéraux ferrugineux, l'hématite et la chamosite, tandis qu'un troisième, la sidérite, y devient localement abondant.

"Le chiffre total des expéditions de minéral des usines Wabana, de 1909 à 1915, inclusivement, s'est élevé à 7,140,046 grosses tonnes. En 1916, les deux compagnies canadiennes qui exploitent ces mines ont expédié 1,012,060 petites tonnes et, en 1917, 883,346 tonnes. De 1910 à 1915, inclusivement, le montant de minéral expédié de Wabana aux hauts fourneaux de la Nouvelle-Ecosse a été de 4,806,277 grosses tonnes. Ce montant représente la consommation presque entière des fourneaux de la Nouvelle-Ecosse pour la période mentionnée.

"Les gisements de Wabana contiennent un minéral de plus haute qualité que la plupart des autres minerais sédimentaires; le tonnage total présent en fait une des réserves les plus grandes et de beaucoup la plus compacte de l'univers."

Donnez aux timbres d'épargne de guerre l'opportunité de convertir \$4 en \$5.

Bulletin Officiel Canadien

Publié une fois par semaine par le
Directeur de l'Information.

Bureaux: Hope Chambers,
Rue Sparks, Ottawa.
Tél.: Queen 4055 et Queen 7711.

Le BULLETIN OFFICIEL CANADIEN est adressé gratuitement aux membres du Parlement, aux membres des Législatures provinciales, à la magistrature, aux journaux quotidiens et hebdomadaires, aux officiers de l'armée, aux maires et aux maîtres de poste des villes et des villages, à tous les fonctionnaires publics et aux institutions qui sont en mesure de répandre les nouvelles officielles.

Prix de l'abonnement.
Un an... \$2.00
Six mois... 1.00
Tous les chèques, mandats, traites, doivent être faits payables à: CANADIAN OFFICIAL RECORD, Ottawa.

EXTRAIT DE L'ARRÊTÉ EN CONSEIL N° 2206.

"Le Comité du Conseil Privé constate de plus, que, cette guerre étant le fait de tout le peuple canadien, il est désirable que le peuple tout entier soit tenu aussi complètement au courant que possible des actes du gouvernement concernant la conduite de la guerre, aussi bien que de ceux concernant la solution de nos problèmes domestiques, et pour atteindre ce but, il est d'avis qu'un BULLETIN OFFICIEL devrait être fondé et publié une fois par semaine pour faire connaître les mesures prises par le gouvernement en rapport avec la guerre, et, d'une façon générale, la participation à tous les degrés de la nation à la guerre."

UNE OEUVRE POPULAIRE.

Les quelques faits suivants démontrent jusqu'à quel point le public est en train de coopérer à la campagne du timbre d'épargne de guerre:

A une réunion des producteurs agricoles canadiens, tenue récemment à Charlottetown, I.P.-E., cette association qui s'étend à toute la province et a par conséquent accès à tous les foyers de cultivateurs, a entrepris d'organiser une campagne du timbre d'épargne de guerre dans les municipalités rurales, avec la collaboration des sociétés agricoles locales.

A Winnipeg, la commission scolaire a pris des arrangements financiers pour permettre aux instituteurs de se procurer une quantité de timbres suffisante pour en fournir à tous les élèves. Dans les districts ruraux du Manitoba, les syndics des écoles s'occupent, en général, à fournir les fonds nécessaires à un mouvement semblable.

Des demandes de timbres d'épargne de guerre canadiens ont même commencé à venir des Etats-Unis. Hier encore, la division est du quartier général des épargnes de guerre, à Ottawa, recevait d'une dame d'Idaho, une lettre contenant \$4 pour des timbres d'épargne de guerre.

Nouveau district manitobain.

L'industrie de la pêche dans le nord du Manitoba bat son plein durant la saison d'hiver, dit un rapport récent du ministère de l'Intérieur, publié sous forme de brochure, intitulée: "Le nouveau district du Manitoba." Le poisson est pris dans des filets posés en dessous de la glace. Gelés au fur et à mesure qu'ils sortent de l'eau, ces poissons sont aussitôt mis en boîtes et expédiés ainsi directement aux commerçants. On en envoie régulièrement, en lots de wagons remplis, à divers endroits du Canada et des Etats-Unis où ils trouvent un excellent marché. Les lacs du nord abondent en poissons.

NOS POUVOIRS D'EAU REPRESENTENT 2,305,310 CHEVAUX-VAPEUR

Une des plus considérables sources de revenus, dit le rapport, et l'usage courant en est pratiquement réalisé.

ON CONSTATE UNE AUGMENTATION.

Un recensement des pouvoirs d'eau développés au Canada que vient de terminer la Division des pouvoirs d'eau du Canada, en coopération avec le Bureau du recensement du Canada, met en lumière des chiffres des plus intéressants. Les ressources de pouvoirs d'eau du Canada, avec leur position importante à peu de distance de pratiquement tous les centres industriels, constituent une de nos meilleures sources de revenus, et on constate avec satisfaction que les avantages économiques résultant de l'utilisation de ces pouvoirs pour les fins industrielles est un fait accompli dans la pratique.

Le tableau ci-joint fait une analyse de la capacité des turbines ou des roues hydrauliques installées dans le Dominion du Canada, par provinces, et donnant l'usage que l'on fait du pouvoir développé. Les rapports indiquent une capacité de force motrice totale de 2,305,310 chevaux-vapeur actuellement développée. Ces chiffres représentent plusieurs milliers de chevaux-vapeur de plus que tous les chiffres approximatifs publiés antérieurement, et indiquent que l'utilisation que le Canada fait de ses pouvoirs d'énergie hydraulique est encore plus considérable que par le passé.

DANS LES STATIONS CENTRALES.

Du nombre de chevaux d'énergie hydraulique actuellement développée, 1,727,471 chevaux se trouvent dans des stations centrales d'énergie élec-

trique—c'est-à-dire dans des stations où on développe de l'énergie électrique pour la distribution et la vente; 352,214 chevaux se trouvent dans des usines qui appartiennent à des compagnies de pâte de papier et de papier, et 225,625 chevaux-vapeur se trouvent dans d'autres manufactures ou établissements industriels. Les chiffres donnés ci-dessus pour les compagnies de papier et de pâte de papier ne représentent pas, cependant, le montant total de l'énergie hydraulique utilisée par ces industries; en plus de cela, près de 100,000 chevaux d'énergie électrique sont achetés par les compagnies de papier et de pâte de papier des stations d'énergie électrique centrales, faisant un total d'énergie hydraulique utilisée dans l'industrie du papier et de la pâte de papier de 450,000 chevaux-vapeur. Si on ajoute ces chiffres à la deuxième colonne, il faudra les soustraire de la première colonne afin de maintenir les totaux du tableau en équilibre.

Revenant au total de 1,727,471 chevaux pour les stations centrales d'énergie électrique, il est intéressant de remarquer que les stations centrales actuellement établies dans tout le Dominion peuvent recevoir de nouvelles machines d'un rendement de 530,000 chevaux en plus des machines déjà installées. De ce montant, on se propose d'installer près de 270,000 chevaux dans différentes parties du Canada. Ces chiffres ne comprennent pas les 300,000 chevaux que la Commission d'énergie hydraulique de la province d'Ontario fait construire à l'usine de Queenstown, à Niagara.

POUVOIRS D'EAU PAR PROVINCES.

La colonne 5 du tableau met en lumière des chiffres intéressants concernant le développement des pouvoirs d'eau dans les différentes provinces et basé sur une moyenne par tête. Dans le Yukon, les pouvoirs d'eau développés par mille de population atteignent un total de 1,574 chevaux; dans la Colombie-Britannique, 506 chevaux; dans la province de Québec, 36 chevaux; dans la pro-

vince d'Ontario, 359 chevaux, et dans le Manitoba, 133 chevaux. La moyenne des autres provinces est plus petite. La moyenne générale pour tout le Dominion donne 276 chevaux développés par 1,000 de population. La facilité d'atteindre les pouvoirs d'eau, la distribution, la densité et l'occupation de la population ont une influence directe considérable sur le nombre de chevaux d'énergie hydraulique développée. La moyenne exceptionnellement élevée dans le Yukon est due à l'usage considérable que l'on fait de l'énergie hydraulique dans l'industrie des mines, comparativement à la petite population de cette province.

La moyenne par tête de l'énergie hydraulique développée pour le Dominion comparée à la moyenne des autres pays indique la position avancée que ce pays occupe dans le développement et l'utilisation de ses ressources d'énergie hydraulique. La Norvège, et peut-être aussi la Suède, sont les seuls pays où la moyenne d'utilisation de l'énergie électrique par tête dépasse celle du Canada. Les chiffres les plus récents pour les Etats-Unis indique une moyenne d'utilisation de l'énergie hydraulique de moins de 100 chevaux par 1,000 de population contre 276 par 1,000 de population en Canada. La raison fondamentale expliquant l'utilisation considérable de l'énergie hydraulique en Canada est le fait que pratiquement tous les centres d'affaires, d'un bout à l'autre du pays, sauf quelques-uns au centre des provinces des prairies, jouissent avec abondance de pouvoirs d'eau disponibles, non seulement pour les besoins actuels, mais aussi pour les besoins qui pourraient se faire sentir à l'avenir.

Le coût du dragage.

Au cours de l'exercice financier de 1917, le ministère des Travaux publics a dépensé, pour fins de dragage, \$2,410,413.24, soit une diminution de \$1,465,300.07 sur les dépenses de l'année précédente, d'après le rapport du ministre des Travaux publics pour l'exercice clos le 31 mars 1917.

DIVISION DES POUVOIRS D'EAU DU DOMINION ET BUREAU DES STATISTIQUES DU DOMINION

Distribution d'énergie hydraulique développée en Canada, par provinces, et tenant compte de l'utilisation qui en est faite, 1918. Les chiffres représentent la force en chevaux des turbines installées.

	†Stations centrales d'énergie électrique. Chevaux.	*Pâte de papier et papier. Chevaux.	Autres industries. Chevaux.	Total. Chevaux.	Chevaux par 1,000 de population.
	1.	2.	3.	4.	5.
Yukon.....	10,000		3,392	13,292	1,574
Colombie-Britannique.....	221,625	46,450	44,348	312,426	506
Alberta.....	32,580		300	32,880	63
Saskatchewan.....					
Manitoba.....	64,100		12,072	76,172	163
Ontario.....	791,163	133,952	59,945	985,060	359
Québec.....	597,601	155,512	89,648	842,761	376
Nouveau-Brunswick.....	6,878	2,800	5,191	14,869	41
Nouvelle-Écosse.....	3,354	13,500	9,170	26,024	51
Ile du Prince-Edouard.....	170		1,559	1,729	19
	1,727,471	352,214	225,625	2,305,310	276

† La colonne 1 indique seulement les stations d'énergie hydro-électrique qui développent de l'énergie électrique pour la vente.
* La colonne 2 comprend seulement les pouvoirs d'eau appartenant à des compagnies de fabrication de papier et de pâte de papier.
En plus de ce total, plus de 100,000 chevaux d'énergie hydro-électrique sont achetés par les compagnies de fabrication de papier et de pâte de papier, en grande partie des stations centrales d'énergie électrique comprises dans la première colonne. L'énergie hydraulique utilisée pour l'industrie de la fabrication de la pâte de papier et du papier en Canada atteint donc un total de 450,000 chevaux.

UN BUREAU DE CONTRÔLE POUR LES EAUX DU LAC DES BOIS

Plusieurs installations d'énergie tomberont sous la juridiction du nouveau corps, qui maintiendra le niveau du lac—Collaboration fédérale et provinciale.

Afin d'assurer la conservation et le contrôle suffisants et efficaces des eaux du lac des Bois, Ontario, et dans l'intérêt de la navigation, des sources hydrauliques et des autres initiatives, un arrêté ministériel du 21 janvier décide la formation d'un bureau de contrôle représentant les gouvernements du Dominion et de la province d'Ontario et agissant en leur nom. Il sera appelé "Bureau de Contrôle du lac des Bois". Le pouvoir fédéral a choisi pour le représenter M. W. J. Stewart, hydrographe du Canada et ingénieur consultant du ministère des Affaires extérieures, et M. J. B. Challice, surintendant de la division fédérale de l'hydraulique, ministre de l'Intérieur. M. Stewart sera président du bureau. La province d'Ontario a été invitée à nommer deux représentants.

Voici l'arrêté ministériel:

Le comité du Conseil privé a étudié un rapport du 13 janvier 1919 émanant du ministre de l'Intérieur et soumettant:

Qu'en vertu d'un arrêté ministériel du 5 avril 1887, le Dominion du Canada a accordé \$7,000 à M. John Mather pour la construction d'une digue à rouleaux à l'embouchure du lac des Bois afin d'élever le niveau du lac en vue de la navigation et de l'énergie.

Qu'une nouvelle digue appelée la digue Norman a été construite de 1893 à 1895 dans le même débouché, et que le gouvernement de la province d'Ontario, en 1898, après entente avec les propriétaires de la digue Norman, a entrepris d'exploiter les estacades de la digue "afin d'améliorer la navigation dans le lac".

Que l'exploitation de la digue et le maintien des niveaux n'ont pas été satisfaisants pour les propriétaires riverains des environs du lac, lesquels se sont plaints d'avoir subi de graves inconvénients venant des eaux basses et des crues.

Que la digue Norman a été exploitée pendant plusieurs années subordonnée à une entente entre le ministère des Travaux publics de la province d'Ontario et le ministère fédéral de l'Intérieur dans l'intérêt des propriétaires des sources hydrauliques de la rivière Winnipeg, entre le lac des Bois et le lac Winnipeg.

Que les sources d'énergie à l'embouchure du lac des Bois, et dans la rivière Winnipeg, entre le débouché susdit et la frontière des provinces d'Ontario et du Manitoba, sont administrées par la province d'Ontario.

Que les sources hydrauliques suivantes se trouvent au débouché du lac des Bois:

1. Deux stations appartenant à la Lake of the Woods Milling Company.
 2. Une station appartenant à la municipalité urbaine de Kenora.
 3. La digue Norman appartenant à la Keewatin Power Company, Limited, et exploitée, par convention, par le gouvernement de la province d'Ontario.
 4. Et une petite ouverture susceptible de développement à l'extrémité ouest de la baie du Portage.
- Que les sources hydrauliques de la rivière Winnipeg, dans la province du Manitoba, relèvent du ministère fédéral de l'Intérieur.
- Que par bail avec le ministère de l'Intérieur, la cité de Winnipeg et la "Winnipeg Electric Railway Company" ont achevé deux exploitations importantes d'énergie hydraulique.

Qu'il y a sept autres emplacements hydrauliques sur la rivière Winnipeg, susceptibles d'exploitation lorsque la demande d'énergie l'exigera.

Que cette énergie hydraulique est d'importance vitale pour le développement d'une vaste étendue contiguë au lac des Bois et à la rivière Winnipeg; et il devient absolument nécessaire de conserver la moindre goutte des eaux du lac et de son bassin.

Qu'en raison de ce qui précède, la conservation et le contrôle efficaces des eaux du lac des Bois, dans l'intérêt de la navigation, de l'hydraulique et des autres initiatives, peuvent le mieux être assurés par la création d'un bureau de contrôle représentant les gouvernements du Dominion du Canada et de la province d'Ontario, et agissant en leur nom.

Que ce contrôle exige des connaissances et des études soigneuses et techniques, car la direction malhabile et ignorante du contrôle pourrait causer de forts dommages aux initiatives importantes des deux côtés de la frontière internationale.

Que des propositions informelles en vue d'un semblable bureau ont été discutées avec les représentants de la province d'Ontario, qui les ont acceptées.

Le ministre recommande donc qu'un bureau, qui s'appellera le "Bureau de Contrôle du lac des Bois", soit constitué, embrassant quatre ingénieurs civils qualifiés, deux pour représenter le Dominion du Canada, et deux pour représenter la province d'Ontario.

Le ministre recommande de plus que M. W. J. Stewart, hydrographe du Canada et ingénieur consultant du ministère des Affaires de l'extérieur pour les eaux internationales, et M. J. B. Challice, surintendant et ingénieur en chef de la division de l'hydraulique du ministère de l'Intérieur, soient nommés membres du bureau pour représenter le gouvernement fédéral, le premier devant agir comme président dudit bureau avec vote prépondérant en cas d'égalité des voix, et le deuxième en qualité de secrétaire.

Les pouvoirs et devoirs du bureau de contrôle du lac des Bois, comporteront:

- (1) Voir que tous les travaux et tous les canaux d'énergie du débouché du lac, y compris les vannes de prise et les canalicules transverses, soient exploités de façon à maintenir autant que possible le niveau du lac des Bois entre 1056 et 1061, datum de la Commission côtière et géodésique des Etats-Unis.
- (2) Etablir une ou des jauges automatiques en un ou des endroits propices du lac, selon que le bureau le jugera le plus utile en vue d'obtenir le niveau dudit lac, et tenir des archives de ces niveaux et de l'alimentation et de la décharge du lac.
- (3) Obtenir, le plus loin possible des agences actuelles, et si c'est nécessaire par des levés nouveaux, toutes les données essentielles météorologiques, hydrologiques et autres touchant le régime des eaux du bassin du lac des Bois.
- (4) Inscrire, coordonner et garder les archives de façon commode et utilisable et, si le bureau le juge opportun, les mettre à portée sous forme d'imprimés ou autrement pour toutes les personnes, compagnies ou municipalités intéressées.
- (5) Conférer de temps à autre avec les municipalités, compagnies, corporations ou personnes affectées ou intéressées par les règlements des niveaux du lac des Bois, touchant toute question découlant de ces règlements, et entendre et recevoir de temps à autre les plaintes et représentations venant des municipalités, compagnies, corporations ou personnes touchant lesdits règlements.
- (6) Formuler des règlements en vertu desquels les œuvres de compensation, canaux d'énergie, vannes de prise d'eau, et canalicules transverses, seront exploitées pour obtenir la régularisation du lac

LE BUREAU DES VIVRES LÈVE D'AUTRES RESTRICTIONS

Les restaurateurs, les commerçants de détail et les épiciers en gros pourront retourner aux conditions d'avant-guerre.

Par une ordonnance en date du 30 janvier 1919, le Bureau des vivres a révoqué toutes les restrictions qu'il avait imposées sur trois classes de personnes qui avaient dû se procurer des permis de vivres, c'est-à-dire les commerçants de détail, les épiciers en gros et les restaurateurs.

Ces derniers peuvent reprendre leur commerce aux conditions d'avant-guerre. Ils ne seront pas requis de se procurer des licences ni de faire renouveler celles qu'ils ont eues. Les ordonnances antérieures affectées par cette révocation sont celles portant les nos 17, 21, 22, 46 et 63.

Les ordres annulés sont les suivants:

Ordre n° 17, daté le 21 février 1917, impose une licence ou permis aux épiciers en gros, intermédiaires (jobbers), agents à commission ou courtiers d'épicerie en gros et limite le chiffre des transactions à faire dans les commodités relevant de ces classes.

Ordre n° 21, daté le 25 février 1918, réglemente les permis des épiciers de détail et leur défend de garder ou vendre aucuns vivres ou produits alimentaires dans le but de faire monter les prix hors de raison, de limiter l'approvisionnement, de monopoliser ou de tenter de monopoliser tout aliment et leur ordonne de tenir tels livres et registres qui permettront au Bureau des vivres de vérifier tout état ou rapport qu'il pourrait exiger d'eux.

Ordre n° 22, daté le 25 février 1918, contient des règlements généralement semblables aux précédents concernant les intermédiaires en détail, les boulangers, marchands de produits, commer-

cants de farine et de provende, de fruits et de légumes et les poissonniers en détail.

Ordre n° 46, daté le 5 juin 1918, réglemente le service de bœuf, veau et porc (spécifiant les poids, etc.), du pain, du beurre et du sucre dans les restaurants. L'ordonnance fait des mercredis et vendredis des jours maigres, limite le beurre à ½ once par service, prohibe les sucriers de la table, etc.

Ordre n° 63, daté le 6 septembre 1918, réglemente les prix à payer aux pêcheurs de la Colombie-Britannique pour diverses classes de saumon pris dans différents districts.

Dans son avis public, le Bureau des vivres ajoute qu'il a aussi enlevé toutes les restrictions imposées aux boulangers et aux confiseurs, cette ordonnance venant en force le 10 février.

Les épiciers, d'après un nouvel ordre, ne seront plus tenus à obtenir des permis.

Les entrepôts frigorifiques, cependant, devront encore fonctionner sous le système des licences et leurs profits sont limités, ainsi que les quantités à garder en entrepôt. Dans le cas des produits, leurs profits sont limités par arrêté en conseil.

Les commerçants en gros de fruits et légumes sont encore sous permis, ainsi que les meuniers et les fabricants de céréales à déjeuner. Le prix du son et des recoupes reste fixe; les commerçants de farine et provende doivent avoir des licences, tout comme les metteurs en conserve. La manufacture de farine réglementaire est maintenue.

BEAUX RÉSULTATS DANS LA FABRICATION DES MUNITIONS AU CANADA.

Plus de 65,000,000 d'obus variant en grosseur de calibre 13 à 9.2 pouces ont été achetés au Canada par la Commission impériale des munitions depuis sa formation, au mois de décembre 1915, la valeur réelle des commandes placées en Canada étant de \$937,356,826.

Les chiffres suivants donnent les quantités des obus de diverses grosseurs fabriquées en Canada pour le compte des autorités impériales:

Calibre 18, obus (vides)	8,664,920
Calibre 18, obus (remplis)	24,939,798
Calibre 18, explosif puissant	5,629,411
4.5 How. explosif	12,571,344
Calibre 60, How. explosif	1,104,276
6 pouces, How. explosif	10,519,219
8 pouces, How. explosif	753,517
9.2 pouces, How. explosif	782,355
Calibre 15, obus à balles	299,258
Calibre 13, obus à balles	79,500

Total 65,343,648

En plus de ces déboursés pour des obus, la Commission impériale des munitions a dépensé près de \$300,000,000 en Canada pour l'achat d'autres matériaux et équipements pour le gouvernement britannique, y compris des aéroplanes, des bateaux, des produits chimiques, etc.

Le ministère du Commerce annonce que M. A. D. Braithwaite, de Montréal, membre de la Commission économique du Canada, partira ce mois-ci pour la Sibirie.

des Bois, comme susdit: voir que tous règlements ou règles établis actuellement ou ci-après par l'autorité compétente pour le contrôle desdites œuvres soient bien observés.

(7) En sus de contrôler le débit pour maintenir le niveau du lac comme susdit, faire que les œuvres ainsi exploitées le soient de façon à assurer le débit fiable le plus fort des eaux du lac pour assurer la navigation dans la rivière Winnipeg à l'avantage des sources hydrauliques de cette rivière entre le lac des Bois et le lac Winnipeg, et des autres initiatives tant sur le lac que sur la rivière Winnipeg.

(8) Considérer et décider de façon utile par la voie des autorités compétentes des gouvernements fédéral et provincial en vue d'assurer l'autorité nécessaire et de faire faire tout ce qui peut permettre au bureau d'accomplir les fins et l'intention de la présente minute.

Sur demande du bureau, approuvée par le ministre, le chef d'un ministère pourra attacher des fonctionnaires de son service au bureau, et les placer sous la direction d'icelui.

Le ministre recommande de plus que le gouvernement de la province d'Ontario soit prié de nommer deux ingénieurs civils compétents pour agir en qualité de ses représentants.

Le comité atteste ce qui précède, et le soumet pour être approuvé.

RODOLPHE BOUDREAU,
Greffier du Conseil privé.

— 0 —
Achetez des Timbres d'Epargne de Guerre et aidez ainsi le Canada et vous-mêmes.

LE DÉVELOPPEMENT DU CONTRÔLE DES VIVRES AU CANADA

REVUE GÉNÉRALE DES ACTIVITÉS DU BUREAU

Le rationnement de guerre au Canada a différé matériellement de celui des États-Unis ou du Royaume-Uni.

Dans une revue du travail accompli en 1918, que vient de préparer le Bureau canadien des vivres, celui-ci énumère les différentes mesures qu'il a prises successivement dans le but d'atteindre les fins mêmes de sa création, un contrôle des vivres aussi complet que possible afin de pouvoir fournir à la Grande-Bretagne et aux alliés le maximum des produits alimentaires exportables.

L'année 1918, dit le rapport, fut la période critique, non seulement au Canada, mais par toutes les nations alliées, où l'alimentation devint un facteur de guerre second en importance à celui des munitions seulement. Au début de 1918, on décrivait le contrôle de l'alimentation comme une science nouvelle dont on commençait à peine à connaître les rudiments. La fin que se proposa alors le Bureau des vivres était d'accroître les quantités de produits alimentaires tant en stimulant la production qu'en assurant une plus grande conservation des vivres afin de pouvoir en augmenter chaque mois le surplus destiné à l'exportation. On eut tôt fait de constater, après enquête, qu'il fallait adopter ici un système différent des méthodes tant américaines qu'européennes pour le contrôle des vivres. Aussi le Bureau canadien des vivres s'est-il développé avec un caractère tout à fait distinctif.

On a suivi presque invariablement un cours moyen dans le contrôle de l'alimentation en ce pays. Dans nos conditions canadiennes, le rationnement paraissait peu judicieux, car à cause de la vaste étendue du territoire, de la population comparative-ment modeste et clairsemée, et pour diverses autres raisons, ce système aurait été plutôt inefficace, et les résultats de l'effort et de l'énergie requis par cette méthode de contrôle auraient été, de fait, infiniment petits en comparaison de l'application des mêmes forces à une production intensive des produits alimentaires et à une conservation volontaire bien dirigée. Pour maintenir un système de rationnement tel qu'établi en Europe, les Canadiens auraient été obligés de déboursier annuellement de dix à douze millions de dollars. On a donc adopté des mesures coercitives pour réglementer la distribution des commodités dans ce qu'on pourrait appeler leur état massif; mais, au fur et à mesure que les produits alimentaires s'écoulaient d'un point de distribution à l'autre, leur contrôle en était graduellement et nécessairement diminué; il céda la place aux mesures prises pour assurer auprès des consommateurs

un ensemble de conservation volontaire sympathique.

FUSIONNEMENT DES PLANS.

La méthode qui a le moins entravé la liberté individuelle fut la restriction de la vente de nourriture par les commerçants. Sans déranger aucunement la vie domestique du consommateur patriote, elle contrôlait son voisin moins imbu d'esprit patriotique par une opinion publique avertie que venaient de plus appuyer des ordonnances contre toute accumulation induite et d'autres règlements imposés aux mêmes fins. En Grande-Bretagne, le système de la conservation des vivres est devenu presque entièrement obligatoire; aux États-Unis, il est resté presque entièrement volontaire. Le fusionnement de l'une et de l'autre méthodes, obligatoire et volontaire, a constitué le caractère distinctif du contrôle des vivres au Canada.

On a pu voir le fonctionnement de ce double système, continue le rapport, dans le fait que, tandis que la vente en gros du sucre aux commerçants sans certificats était prohibée par ordonnance, sa conservation à domicile par les familles reposait sur un esprit de loyauté volontaire. Les restrictions quant à l'usage du bœuf et du porc dans les restaurants en certains jours spécifiés ont été mises en vigueur par la contrainte, mais les demandes faites aux familles de s'y conformer se limitaient à un appel à leur patriotisme.

On a aussi exercé le contrôle des provisions en déterminant le caractère de la nourriture mise en vente. On pourrait citer, comme exemple, le mélange qu'on a exigé de la farine étalon et de pain de boulanger avec d'autre farine sans blé.

ELEVAGE DU BÉTAIL.

Le Bureau des vivres, conjointement avec le ministère fédéral de l'Agriculture, agissant dans tous les cas par l'intermédiaire des départements d'agriculture provinciaux, a fait tout ce qui était possible pour encourager l'élevage du bétail. Un des premiers résultats obtenus a été une augmentation dans le nombre des animaux à boucherie sur les fermes canadiennes et, simultanément, une forte augmentation dans les exportations de bœuf et de porc.

Ci-suivent les valeurs et les quantités de bœuf et de porc, respectivement, exportées en 1917 et en 1918:

	1917.	1918.
Bœuf:		
Livres...	84,375,793	126,334,050
Valeur...	\$12,116,793	\$25,030,951
Porc:		
Livres...	12,067,315	35,782,760
Valeur...	\$2,811,448	\$11,333,511

Le facteur le plus important peut-être dans le contrôle des viandes envoyées outre-mer fut la procuration d'espace à glacières à bord des transatlantiques, une des questions sur lesquelles le bureau n'avait aucune autorité.

LES RÉCOLTES DURANT LA PRODUCTION INTENSIVE.

Le tableau suivant venant du Bureau des statistiques, indique l'augmentation du nombre d'acres où l'on a semé du grain, de même que le nombre d'acres destinés à la culture des racines:

	1918.	1917.
	Acres.	Acres.
Blé...	17,353,902	14,755,850
Avoine...	14,790,330	13,313,400
Orge...	3,153,811	2,392,200
Seigle...	555,294	211,883
Pois...	235,976	198,881
Fèves...	228,577	92,457
Sarrasin...	548,097	395,977
Lin...	921,826	919,500
Grains mêlés...	1,068,120	497,236
Blé-d'Inde p. vanner	250,000	234,336
Totaux	39,105,933	33,001,720

Rapport sur les travaux de la Commission des vivres du Canada.

Quant au contrôle des viandes au Canada même, il est difficile d'en parler d'une façon aussi précise que de celui du blé. Aussitôt après l'adoption générale de la journée sans-bœuf, la première mesure à considérer fut le contrôle des entrepôts de salaison, dans les centres par lesquels toute la viande canadienne passe. Ceci fut réglé, quant aux profits, par un décret spécial du conseil. En mars, les livres et rapports de ces compagnies furent soumis à l'inspection du ministre des Finances. Le 3 mai suivant, une ordonnance du Bureau des vivres imposa une licence à toute personne faisant l'abattage du bétail.

BEURRE POUR L'ANGLETERRE.

Il serait bon, dit le rapport, de citer un cas pour illustrer le contrôle des matières grasses sous forme agréable au goût. Quand, en septembre, l'approvisionnement de beurre en Grande-Bretagne devint absolument insuffisant au point qu'on trouvait impossible de maintenir même la faible ration hebdomadaire de deux onces par tête, des dispositions ont été alors prises pour réquisitionner tout le rendement des crèmes canadiennes durant cinq semaines et expédier ce beurre en Angleterre. On réussit ainsi à exporter six millions et demi de livres de beurre, et le ministre britannique de l'alimentation crut devoir adresser à sir Robert Borden une lettre de remerciements disant que le maintien de la ration d'une once était dû uniquement à l'action vive et décisive du Dominion.

Dans l'intervalle, il y avait en entrepôt frigorifique ici vingt-cinq millions de livres de beurre qui, ayant été pas, d'après le système du contrôle des profits, être vendu à un prix excessivement élevé. L'on put donc, du même coup, répondre à l'appel urgent de la mère patrie sans causer une hausse remarquable des prix sur le marché domestique.

PRIX ET PROFITS.

Dès l'inauguration du bureau, le gouvernement avait déjà, par un arrêté en conseil (C.P. 2461), du mois de novembre 1916, créé un système d'enquête, par l'entremise du ministère du Travail, visant surtout les prix de détail deman- dés dans chaque centre commercial du pays et contrôlant tout profit excessif. De temps à autre, cette ordonnance fut améliorée; elle est aujourd'hui connue sous le nom de "Commission des prix courants", C.P. 3069.

Comme le Canada est essentiellement un pays d'exportation, les prix domes-

tiques des producteurs et des manufacturiers d'articles d'alimentation sont contrôlés par le marché d'exportation. En conséquence, tout contrôle de prix ou de profits devait être basé après une coopération avec les acheteurs pour l'exportation. Juste avant la constitution du bureau, les différents gouvernements des alliés venaient de fusionner leurs systèmes d'achats en une seule organisation, connue sous le nom de Commission alliée des provisions d'exportation, à laquelle furent adjointes la Commission d'exportation du blé du gouvernement britannique et la Commission des produits laitiers du Canada, antérieurement constitués.

La cause principale de la hausse énorme des prix qui s'est produite fut la rareté croissante des provisions à la disposition des nations alliées et l'enchère extravagante qui s'en est suivie parmi ces nations rivalisant entre elles pour se procurer ces nécessités. Le contrôleur des vivres a constaté que tout contrôle des prix au Canada serait absolument impraticable tant que les gouvernements alliés n'auraient pas unifié leurs méthodes d'achat.

LA RAISON DE LA HAUSSE DES PRIX.

On en eut un exemple frappant quand le gouvernement français fit un achat à un prix de beaucoup plus élevé que les prix alors courants. Cet achat, fait sans avoir consulté le Bureau canadien des vivres, affecta immédiatement le prix de la demande domestique. La commande était considérable, et si le contrôleur des vivres eût alors tenté de fixer un prix pour le marché canadien, l'effet d'une telle ordonnance aurait été de lancer entièrement ce produit dans un courant d'exportation et de le faire disparaître complètement, pour quelque temps, du moins, du marché canadien. A cause des conditions de guerre, ce renseignement qu'on peut aujourd'hui dévoiler au public, a dû être dans le temps dérobé à sa connaissance. L'unification des méthodes d'achat a eu pour effet d'affermir le marché d'exportation et, par la suite, le marché domestique aussi, et elle a contribué à augmenter l'offre pour la consommation tant étrangère que locale, en assurant un cours régulier à des prix connus.

Un autre exemple cité dans le rapport est l'incident de 1917, quand le gouvernement britannique établit un prix pour le fromage canadien sans occuper d'en faire autant pour le beurre ou pour le lait condensé. Il en est résulté que, la demande de lait condensé allant toujours en augmentant, le prix en monta très rapidement, nuisant à la fourniture du lait pour la manufacture du fromage et du beurre et dérangeant sérieusement le marché du lait frais dans les villes canadiennes. Avec l'organisation convenable du marché d'exportation, le marché domestique put être contrôlé d'après une base normale de réglementation; c'est-à-dire, le prix payé pour l'exportation.

La Commission des produits laitiers et la Commission alliée des provisions d'exportation ont préparé ensemble une liste des prix qui seraient payés au Canada pour le fromage, le beurre et le lait condensé, évaporé ou pulvérisé, pour l'exportation. Cette mesure a régulé les prix du lait au Canada tant pour la manufacture de ces produits que pour la distribution du lait frais dans les villes et les cités.

COMMENT ON A RÉGLÉ LE COÛT DU PAIN.

En mai 1917, le prix de la farine s'éleva à plus de \$15 le baril. Aussitôt que la Commission des contrôleurs du grain eut fixé le prix de la récolte du blé de 1917, on fit avec les minotiers une convention à l'effet que leurs profits ne dépasseraient pas vingt-cinq cents par baril de farine, plus soixante cents alloués pour le coût de la manufacture. Sur cette base, le prix payé par la compagnie d'exportation du blé fut fixé de temps à autre et les prix domestiques ont été basés sur ces chiffres. On a appliqué les mêmes principes à la récolte du blé de 1918. C'est ainsi qu'on a pu contrôler strictement le prix de la farine pour le consommateur.

SYSTÈME DES LICENCES MIS EN VIGUEUR.

On a aussi contrôlé directement le prix du pain. Le commissaire du coût [Suite à la page 8.]

Le développement du contrôle des vivres au Canada.

[Suite de la page 8.]

de la vie, collaborant avec le bureau, aidé par le système des licences de boulangers, connaissait chaque mois le coût de la production du pain, basé sur les prix connus de la farine et d'autres facteurs. Le coût en était publié de temps à autre, démontrant que les profits réalisés par les boulangers étaient toujours raisonnables. Chaque fois qu'il se faisait en quelque partie du pays un mouvement tendant à augmenter le prix du pain, on s'occupait à en rechercher la nécessité. Grâce à ce strict contrôle, on a pu maintenir le prix du pain au Canada à un taux remarquablement inférieur à celui des Etats-Unis.

Ainsi, bien qu'il n'ait réellement pas "fixé" de prix pour aucun de ces produits, le bureau des vivres a contrôlé directement en tout temps les prix domestiques basés sur le prix d'exportation convenu.

RÈGLEMENTS CONCERNANT LE SUCRE.

On a appliqué les mêmes méthodes de contrôle aux prix demandés pour le sucre. Quand celui-ci se fit rare en 1918, le prix du détail, en nombre d'onces, sauta à quinze cents la livre. On prit des mesures immédiates et l'on notifia aux commerçants de détail que le prix n'en devait pas dépasser de dix à onze cents la livre. Le bureau continua ce contrôle durant 1918 et maintint le prix à une marge de profit raisonnable au-dessus du coût. Toute augmentation qui s'est produite dans les prix était basée sur des facteurs tels qu'une hausse dans le prix du sucre brut et les ajustements du tarif de transport. N'eût été ce contrôle, les consommateurs auraient été obligés, durant la période de la grande disette dans l'automne de 1918, de payer aussi cher que vingt cents la livre, pour le moins. Ici encore, tout en évitant le travail extrêmement compliqué et la forte dépense requise pour fixer les prix afin de faire face à une multitude de conditions variant rapidement, le contrôle du prix aux consommateurs canadiens a été fermement maintenu.

PROFITS DES COMMERCANTS.

Les profits des commerçants, explique le rapport, ont été réglés par toute une série d'ordonnances. L'ordre n° 9 fixe le "revenu" maximum des distributeurs de lait frais dans les cités. L'ordre n° 45 fixe les profits que pourront prendre les commerçants de gros en beurre, œufs, fromage, viandes, oléomargarine et saindoux. Par des ordonnances et des conventions diverses avec les commerçants, on a réglé le prix du poisson de manière à en faire la nourriture à meilleur marché qu'on puisse se procurer dans n'importe quel pays. On a aussi fixé les prix du son et des recoups ainsi que les profits de ceux qui en font le commerce, afin de limiter autant que possible le coût de la production du lait. Les résultats de cette réglementation des prix, d'après le rapport, sont tels qu'aujourd'hui le lait, le beurre, le fromage et le poisson sont à meilleur marché au Canada qu'aux Etats-Unis ou dans aucun des pays alliés, où l'on n'a pas accordé de subventions. Le prix des grains pour la production des aliments n'a pas été sous le contrôle du bureau canadien des vivres.

CONTRÔLE DES PROFITS.

Le contrôle des profits sur le capital placé offre un problème tout différent de celui du contrôle de prix. Les manufacturiers ou commerçants individuels en produits de denrées principales peuvent faire un profit considérable sur leur capital placé, comme résultat d'un marché d'affaires, mais l'élimination complète d'un tel profit ne saurait, dans nombre de cas, avoir aucun effet sur le prix de détail de ces commodités. Par exemple, si l'on avait éliminé le profit de vingt-cinq cents par baril de farine et que les minotiers eussent manufacturé au prix coûtant, cela n'aurait aucunement affecté le prix du pain. On fait environ 250 livres de pain avec un baril de farine; alors, ces vingt-cinq cents, répartis en livres de produits alimentaires d'un baril de farine, auraient été d'un dixième de cent par livre. Ceci n'affectait en rien le contrôle des prix. C'aurait été tout au plus enlever le profit du minotier pour le donner au boulanger. D'un autre côté, à cause de la différence dans les conditions de manufac-

ture, le coût en variait considérablement et il fallait allouer un profit suffisant pour permettre à un nombre de moulins suffisant de produire au Canada toute la farine requise. De ce nombre, certaines minoteries, à cause d'avantages locaux et d'administration plus habile, ont pu faire un profit considérable sur leur capital ainsi placé. La considération d'une politique au sujet de tels profits soulèverait, si possible, une autre question qui tomberait plutôt dans le domaine de la taxation.

LES PROBLÈMES DU SUCRE.

Le problème du sucre différait de celui des trois principaux produits alimentaires. La difficulté d'une répartition égale était encore plus considérable. La réglementation la plus stricte n'a été nécessaire que durant quelques mois, cependant elle prit durant ce temps la forme du contrôle la plus intense jamais établi.

Le partage de l'approvisionnement mondial de sucre disponible parmi les alliés fut une des plus grandes difficultés de la guerre au point de vue alimentaire. La grande masse du sucre brut est importée. Les nations alliées avaient à trouver une méthode satisfaisante dans le but de se partager entre elles de façon équitable l'approvisionnement à leur disposition. Pour le Canada, ceci fut accompli par l'établissement à New-York de la Commission internationale du sucre, dans laquelle le gouvernement britannique avait un représentant. Il ne fut pas possible d'y avoir aussi un représentant canadien, car la Grande-Bretagne y aurait eu ainsi un pouvoir plus grand qu'aucune autre nation. Il était absolument nécessaire, cependant, d'avoir quelqu'un qui représentât les intérêts du Canada. En novembre 1917, on forma une division du sucre dans le contrôle canadien des vivres et l'on nomma un représentant à New-York pour le renseigner quant aux quantités en disponibilité. Ce représentant avait aussi la tâche excessivement difficile de diviser équitablement les rations allouées au Canada parmi les raffineries de sucre du Dominion.

En résumé, le plan adopté par la Commission internationale du sucre était comme suit:

En premier lieu, elle a fait un relevé de l'approvisionnement mondial. Elle a constaté qu'en 1918, la production était limitée presque entièrement à l'hémisphère occidental, vu que celle des Indes orientales et des autres pays produisant du sucre n'était pas accessible. Elle en fit certaines allocations à la Grande-Bretagne, à la France, à la Belgique et à l'Italie; elle en mit de côté certaines quantités pour des pays neutres et la balance en fut répartie entre le Canada et les Etats-Unis. Notre problème domestique consistait à diviser cette provision entre les diverses raffineries de sucre, puis à établir un système de distribution et de contrôle de la consommation qui répandrait la balance en mains aussi équitablement que possible, prenant en considération le caractère vital de l'usage à faire du sucre.

CONTRÔLE RIGOREUX DU SUCRE.

La Commission internationale du sucre fit sa première investigation en mars 1918. Au 1er mai, on avait mis en force au Canada des règlements préparés pour répondre aux premiers besoins. Vers le milieu de juin, cependant, la Commission internationale crut devoir faire un nouveau relevé plus complet. A sa conclusion, elle calcula qu'à cause de nombre de conditions nouvelles qui avaient surgi depuis son premier examen, il y avait une insuffisance de sucre d'environ un million de tonnes. Il fallait donc procéder à une autre distribution et, vers le 15 juillet, la division du sucre du Bureau des vivres appliquait de nouvelles ordonnances pour faire face au changement des conditions.

On établit un contrôle rigoureux de tous les manufacturiers et restaurateurs et un système de distribution parmi les marchands en gros et de détail qui, comme ensemble, donna d'excellents résultats. Si, lors de sa première enquête, la Commission internationale du sucre avait su apprécier correctement la situation, le problème aurait été de solution beaucoup plus facile au Canada.

Dans les circonstances, le travail fut accompli sous une pression énorme et malgré des difficultés que le public n'était pas en état d'apprécier.

Un des traits remarquables de ce travail fut la coopération des commerces dont le sucre est un facteur important et leur loyale soumission aux ordonnances établies. Le représentant sucrier à New-York dut assumer, de temps à autre, la responsabilité d'accepter pour les raffineries canadiennes des quantités de sucre au fur et à mesure qu'elles étaient disponibles et d'assurer une garantie pour l'achat de la récolte, entière ou partielle, des pays de production. La Commission devait en outre faire face à la tâche de trouver les transport requis. Même après les arrivages, il fallait encore voir à sa distribution définitive, en dépit de la congestion du transport par voie ferrée et surmonter nombre d'autres difficultés.

Le problème de l'approvisionnement du sucre a été, pris en son ensemble, un des plus compliqués et, considérant les difficultés de sa solution, il constitue un des efforts les mieux réussis du Canada durant la crise alimentaire créée par la guerre.

Le Bureau des vivres n'a jamais eu en aucun temps de contrôle sur le prix du sucre brut ni sur les quantités dont on pouvait disposer pour les besoins du Canada.

LES LICENCES OU PERMIS.

Le facteur dominant dans le contrôle forcé du commerce domestique a été l'émission de licences ou permis sans lesquels tout trafic de produits alimentaires était prohibé. Ce contrôle affermit les prix et égalisa la distribution. Il y eut en 1918 une abondance de produits indigènes dans chaque district et, cependant, les quantités de produits alimentaires exportés ont été augmentées. Au 31 décembre 1918, le bureau avait émis 78,016 licences.

Par ce système de licence on visait à rendre les règlements plus faciles en faisant parvenir la marchandise directement du producteur à la table du consommateur; à faire exécuter les ordonnances pour prévenir les profits excessifs; à empêcher les transactions en double et assurer par là même un cours de distribution plus régulier; à réglementer le commerce des vivres sous peine de confiscation des permis; et à protéger les petits commerçants qui se soumettaient aux ordonnances contre la compétition injuste d'un commerce plus gros et en des conditions plus favorables. Pour atteindre ces fins, il a fallu considérer d'avance l'organisation d'un grand bureau avec tout le mécanisme voulu pour une pareille innovation. A l'automne, le bureau était heureux de savoir que, non seulement neuf cent quatre-vingt-dix-neuf par mille commerçants—excepté les producteurs premiers tels que les cultivateurs et les maraichers—étaient sous licence, mais que, de plus, le système fonctionnait admirablement.

APPLICATION DES ORDONNANCES.

Jusqu'au 11 novembre, le bureau a lancé, en tout, soixante-dix ordonnances. Les ordres subséquents consistaient surtout en révocations. Ce chiffre n'est pas élevé, si on considère que le ministère britannique des vivres a émis, dans le cours du premier trimestre de 1917 seulement, 130 ordonnances de ce genre.

De bonne heure au printemps, on a cru nécessaire d'établir une section du bureau dans le but de faire exécuter les ordonnances. On a nommé un nombre personnel d'inspecteurs dont le devoir était de découvrir toute infraction aux règlements et d'instituer des poursuites, si nécessaire.

Le travail de ces inspecteurs ne suppléait pas celui des autorités provinciales. Il ne faisait qu'y suppléer, car le bureau s'est toujours appliqué à obtenir l'intervention des autorités locales pour l'exécution des ordonnances et la prévention des infractions.

GASPILLAGES ET PERTES.

Un arrêté en conseil, du mois de décembre 1917, autorisait le contrôleur des vivres à s'occuper des wagons chargés de produits alimentaires rendus à destination et qui y étaient détenus plus de quatre jours. Antérieurement, le cas s'était souvent présenté où des produits alimentaires s'étaient détériorés, si non totalement perdus, pendant que certains intéressés en étaient à régler des difficultés survenues entre eux à leur sujet.

Chaque fois que le bureau jugea nécessaire de saisir de telles marchandises, il en ordonna la vente. Le 5 avril, le bureau fut en outre autorisé à prendre toute mesure nécessaire pour prévenir autant que possible toute détérioration de comestibles. Comme résultat, le bureau s'est emparé de 1,500 wagons, approximativement, chargés des produits suivants: Pommes de terre, oignons, fèves, maïs, blé, mélasse, fruits divers, macaroni, conserves, café, raisin, beurre, fromage, céréales et lait malté.

TROIS MOYENS DE CONTRÔLE.

Les wagons employés pour assurer le contrôle des vivres du Canada peuvent se résumer comme suit:

1. Achat et exportation directs par les représentants des gouvernements alliés.

2. Imposer des licences à tous les commerçants au pays et les réglementer par ordre direct du bureau, le détenteur de la licence étant responsable personnellement.

3. Permis d'importation et d'exportation réglementant à l'arrivée ou au départ, les commodités non régies par les achats des gouvernements alliés.

SYMPATHIES DU PUBLIC.

Un autre genre de contrôle, intangible et presque indéfinissable, a été l'aide volontaire accordée par la population du Canada et surtout par les femmes canadiennes. A ce propos, le rapport dit: "Le service a été si démesurément grand qu'on ne saurait mieux faire que de le mentionner avec orgueil et reconnaissance dans une revue comme celle-ci. Il fut le pivot sur lequel a convergé ce volontariat victorieux qui a été un trait si caractéristique du contrôle des vivres au Canada."

Le bureau a pu s'adresser directement à des collaborateurs actifs dans chaque localité grâce à une liste postale qui, à la fin de guerre, ne contenait pas moins de 45,000 noms. Ceux-ci étaient répartis par tout le pays. Les publications de suggestions et de règlements des vivres ont été expédiées à ces collaborateurs.

SUPPORT LOYAL DE LA PRESSE.

Afin d'atteindre le public en général, le bureau devait compter sur une vaste publicité, qui ne pouvait être obtenue que par l'empressement avec lequel la presse a toujours donné tant d'importance à tous les sujets concernant la nourriture et l'alimentation. Non seulement les colonnes à nouvelles étaient-elles ouvertes à la publication des ordonnances et règlements, mais les articles de renseignements, préparés par les sections de l'information et de la publicité, ont été publiés et reproduits par des centaines de journaux, magazines et revues périodiques, d'une côte à l'autre. Durant toute la campagne en faveur d'une plus grande production, la presse a loyalement secondé l'œuvre entreprise.

COMITÉS PROVINCIAUX.

Le rapport dit aussi que l'établissement de comités provinciaux a été des plus profitable. Ils furent organisés dans les trois premiers mois de 1918. Ils étudiaient les conditions alimentaires locales et fournissaient des données sur lesquelles le bureau se basait pour préparer ses ordres. Un rôle remarquable du système provincial fut la direction imprimée à l'opinion publique. Les comités se chargeaient d'un travail important et s'occupaient en outre d'affaires de routine, comme de répondre aux demandes locales au sujet des vivres. La surveillance générale du travail dans la province était au nombre de leurs attributions. Au Nouveau-Brunswick, on avait mis en pratique le rationnement volontaire quelques semaines avant la signature de l'armistice et, dans la Nouvelle-Ecosse et l'Alberta, les plans en étaient rendus au point d'être déjà imprimés et prêts à la distribution.

CAMPAGNE DE PRODUCTION.

L'augmentation de la superficie des terres en culture, les méthodes améliorées déjà en pleine opération, l'adoption d'un nouveau système pour résoudre le problème de la main-d'œuvre par des arrangements locaux et une meilleure appréciation générale de la vie agricole auront, comme résultat de la campagne en faveur d'une production plus grande, un effet remarquable sur l'agriculture nationale du Canada dans les prochaines années de reconstruction.

[Suite à la page 10.]

DISTRIBUTION D'INSTRUMENTS DE TRACTION DANS LE BUT D'AUGMENTER LA PRODUCTION

Un fait qui a grandement contribué à l'augmentation de la production des vivres furent les mesures prises pour faire la distribution des instruments de traction aux cultivateurs, au prix coûtant, dit le rapport de la Commission des vivres. Le nombre de ces instruments ainsi distribués aux différentes provinces se répartit comme suit:

Colombie-Britannique	21
Alberta	334
Saskatchewan	382
Manitoba	149
Ontario	203
Québec	9
Nouveau-Brunswick	5
Nouvelle-Ecosse	14
Ile du Prince-Edouard	6

1,123

En plus de ce nombre, on a distribué quinze instruments de traction pour faire des démonstrations dans les provinces de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba.

Au mois de février, un arrangement satisfaisant a été conclu avec la Henry Ford & Son, Inc., de Dearborn, Michigan, pour l'achat de 1,000 instruments de traction pour les travaux de ferme. Le prix convenu était de \$750 chacun, à bord du wagon à Dearborn. Une des conditions du contrat se lit comme suit:

"Tout cet arrangement repose sur le fait que le gouvernement du Canada doit distribuer ces instruments de traction au prix spécifié, plus les frais de transport, et sans profits."

Les commandes des cultivateurs ont été prises par les ministères de l'agriculture des provinces et envoyées par eux à la Commission des vivres, permettant ainsi aux cultivateurs d'obtenir des instruments de traction au prix coûtant. Cette mesure a été d'un grand secours dans les travaux de la production intensive, au printemps de 1918. Les compagnies canadiennes qui fabriquent des instruments de traction étaient engagées alors dans la fabrication d'autres catégories d'instruments agricoles, et on ne pouvait espérer alors que leur rendement pût dépasser la fabrication de 300 instruments de traction par année. Les mesures prises étaient donc nécessaires pour répondre aux besoins immédiats. La Commission a envoyé un de ses représentants à Détroit pour voir à l'expédition de ces instruments. On avait promis d'expédier vingt-cinq instruments de traction par jour. Comme Dearborn est une station intermédiaire, on craignait des délais dans l'expédition, ce qui aurait entraîné des frais pour droits de surestimation, mais ces frais n'ont pas compté pour beaucoup, quand on constate que la Commission n'a eu à payer qu'une somme de \$9 pour le loyer des wagons sur toute cette commande. Quant aux envois à destination de l'Est, on a rencontré beaucoup de difficultés, et il a fallu, presque dans chaque cas, envoyer les wagons de Dearborn à Détroit en passant par les cours de Windsor, afin d'assurer une prompt livraison.

Le développement du contrôle des vivres au Canada.

[Suite de la page 9.]

Ce travail a été exécuté par le Bureau des vivres, conjointement avec le ministère de l'Agriculture, assisté par les départements provinciaux. Au cours de l'automne de 1917, on attira l'attention sur la nécessité d'une production agricole encore plus intense. Les plans préparés par l'élevage plus considérable des porcs furent complétés. Non seulement les fermiers se sont mis à agrandir leurs porcheries, mais les jeunes campagnards ont organisé des clubs pour l'élevage des porcs. On a tout fait pour faciliter la solution du problème de la nourriture d'hiver. En mars, on a fait une campagne dans le but d'augmenter le nombre des érables incisés afin d'aider à l'approvisionnement du sucre en y ajoutant la production du sirop d'érable.

En avril, on encouragea le projet du jardinage par tout le pays en utilisant les terrains vagues et les fonds de cours et l'on a calculé que, par ce moyen seul, la production des légumes en a été doublée pour le moins. Ce mouvement s'est répandu dans chaque ferme et dans toutes les villes et villages.

Durant toute la saison des semences on a inspiré l'opinion publique afin d'encourager le cultivateur à augmenter la superficie de ses terres. Ce travail a été mis sous la direction des citoyens de l'Ouest qui faisaient partie du bureau: M. J. D. McGregor et l'hon. C. A. Dunning. Dans les provinces de l'Est, le travail a été organisé surtout par le Dr James W. Robertson.

Dans l'Est, où il était impossible de produire du blé au point de vue commercial, les cultivateurs ont été priés d'augmenter leur production d'autres grains.

La production du lait augmente.

Le rapport du ministre de l'Agriculture, pour l'exercice terminé le 31 mars 1918, démontre que la production moyenne de lait par vache a augmenté de trente pour cent depuis qu'on a commencé à tenir des registres de la production, ou à faire l'épreuve du lait de chaque vache, au ministère de l'Agriculture.

PROJET POUR LE RE- NOUVELLEMENT DE L'AIR DANS LES HABITATIONS

La Commission de conservation vient de publier un bulletin concernant l'hygiène.

Différents moyens de renouveler l'air dans les habitations de façon à lui conserver sa fraîcheur et d'en assurer une égale distribution, tout en maintenant l'air de l'habitation à la bonne température, se trouvent expliqués et illustrés par des diagrammes contenus dans un bulletin intitulé "Tuberculose: Maladie des habitations non sanitaires", préparé par P. H. Bryce, M.A., M.D., chef du bureau médical, et publié par la Commission de conservation.

Beaucoup de bien, dit le bulletin, résultera de l'éducation du peuple sur la signification réelle de l'air frais dans les maisons et les appartements qui servent d'habitations. Différents aspects des moyens d'établir des conditions sanitaires dans les habitations sont étudiés dans ce bulletin, sous les titres: "Contamination de l'air", "Espace requis dans les chambres" et "Parties constituantes de l'air". Le point le plus important que traite ce bulletin se trouve intitulé "Projets des moyens à prendre pour fournir un air frais de guerre dans les chambres."

Sardines du Nouveau-Brunswick.

Le Nouveau-Brunswick possède les seules pêcheries de sardines du Canada. Elles sont faites dans les eaux de la baie Passamaquoddy et autour des fles de la baie Fundy. Ces poissons sont à vrai dire des harengs jeunes, appelés sardines lorsqu'ils sont mis en boîte. Ces pêcheries sont tellement importantes, et les poissons viennent en quantités tellement considérables, que les pêcheurs de cette partie de la côte en font la grosse part de leur gagne-pain, selon une plaquette récente publiée sur le Nouveau-Brunswick par la division des renseignements des ressources naturelles.

NOUVELLES SUR LE BÉTAIL ET LES MINES DE L'OUEST DU CANADA

La douce température dans les prairies a été idéale pour le bétail---Les éleveurs de bétail demandent la levée de l'embargo britannique.

Le bureau du commissaire de l'immigration et de la colonisation à Winnipeg, fait ce rapport:

Les conditions climatiques dans les prairies sont douces et idéales pour le bétail sur les ranches. Jusqu'à présent, cet hiver, les éleveurs ne se sont pas trouvés dans la nécessité de donner de la nourriture, et le bétail est en excellent état.

Les animaux sur pieds ont été expédiés aux Etats-Unis durant la semaine, comme suit:

	Bétail	Porcs
	1919.	1918.
Emerson	2,266	90
North-Portal	87	221

Durant la semaine, une firme de St-Paul a acheté 315 têtes de jeunes bœufs de deux ans aux parcs à bestiaux de Camrose, le plus fort achat dont il ait été fait rapport jusqu'à présent à cet endroit. Trois wagons pleins de bœufs de boucherie expédiés de Vernon, C.-B., à Vancouver ont rapporté \$9,500. L'envoi se composait de 44 têtes de jeunes bœufs de 3 et 4 ans. Le prix moyen a été de \$170.25, d'un poids moyen de 1,370 livres, et 18 vaches, prix moyen, \$110, et poids moyen, 1,260 livres.

A la sixième assemblée de la Western Canada Livestock Union, une forte résolution fut adoptée pour demander au ministre fédéral de l'Agriculture de s'efforcer d'obtenir la levée de l'embargo contre le bétail canadien entrant dans la Grande-Bretagne, et qui existe depuis 27 ans.

Plusieurs cultivateurs dans le voisinage d'Otterburne, subdivision d'Emerson, vont se livrer à l'élevage du mouton. Un envoi de 50 moutons pour la reproduction a été reçu durant la semaine.

NOUVELLES MINIÈRES DE L'OUEST.

Voici les expéditions de minerais au delà de la frontière durant la semaine finissant le 27 janvier:

	1919.	1918
Sullivan	3,850	1,616
Ainsworth	160	150
Nelson	80
Slocan	308	274
Roseland	1,085	1,450
Grand-Forks	3,814	4,731
Greenwood	3,883

Reçu au haut fourneau de Tadanac durant la semaine, 8,568 tonnes, l'an dernier, 2,151 tonnes; Granby, 8,868 tonnes, l'an dernier, 17,099 tonnes.

Le programme de la Consolidated Mining and Smelting Co., de Trail, prévoit une dépense de \$1,500,000 pour améliorations. Ceci comprend une nouvelle ligne qui sera construite jusqu'à Princeton pour fournir de la force motrice aux mines de la compagnie dans ce district; \$325,000 seront dépensés en améliorations et agrandissement de l'affinerie du cuivre et pour l'installation d'une machine à baguettes, ce qui portera la capacité de l'affinerie du cuivre à plus de 50 tonnes par jour.

Le haut fourneau de Trail a reçu 313,422 tonnes de minerais durant 1918.

Le haut fourneau de Granby a allumé un autre fourneau, ce qui en fait quatre en opération.

Une machine soufflante destinée à convertir le minerai de magnétite en geuse a été récemment essayée dans la Colombie-Britannique, et avec quelques améliorations on prévoit un succès.

La possibilité de fondre du minerai de fer par l'électricité, dans la province de la Colombie-Britannique, a fait le sujet d'un rapport favorable dans un mémoire préparé par le professeur de métallurgie de l'université McGill, et a été soumis au ministre provincial des mines.

On installe des machines pour le forage des mines à Highland-Valley, dans le voisinage d'Ascroft, sous le contrôle du gouvernement.

On annonce que les Canadian Collieries ont en projet l'ouverture de nouvelles mines dans l'île Vancouver et l'intention d'étendre en général les opérations de la compagnie.

Durant l'année 1918, les mines de la Colombie-Britannique ont produit 2,573,139 grosses tonnes de houille, une augmentation de 174,424 grosses tonnes sur la production de l'année précédente.

Durant l'année 1918, la valeur du minerai de cuivre expédié de la mine Mandy, Le-Pas, a atteint un total de \$925,560, comparé à \$274,560 l'an dernier. Environ 15,000 tonnes seront expédiées cette année, soit 50 pour 100 de plus qu'en 1917 et 1918 réunis.

Il est fait rapport de la découverte de quartz aurifère d'une grande richesse dans la région du lac Kute, sur la vieille route de la baie d'Hudson, allant de Winnipeg à la Factorerie York. On dit qu'un syndicat anglais a jalonné un certain nombre de claims.

PRODUITS DE LA FORÊT.

Durant la semaine, 388 wagons de bois de construction ont été expédiés de diverses scieries de la Colombie-Britannique; l'an dernier, il y en avait eu 405 wagons.

Grâce à la continuation de la présente douce température, on espère que les camps de coupe de billes et de bardeaux reprendront bientôt leurs opérations dans la Colombie-Britannique. La plupart des scieries et moulins à bardeaux sont fermés en ce moment pour l'examen annuel des machines.

AMÉLIORATION DES PHARES DE LA CÔTE.

En prévision du développement de trafic océanique sortant de Prince-Rupert, le gouvernement fédéral prend des mesures pour améliorer l'éclairage de la côte, dans les environs de ce port. On annonce que le gouvernement se propose de pousser la construction d'un nouveau phare sur Triple-Island, à l'entrée de Dixon.

PROVISIONS DE DENRÉES DANS LE DOMINION

FERMES EXPÉRIMENTALES ET APICULTURE

LES ENTREPÔTS CONTIENNENT DE GRANDES RÉSERVES

La division du coût de la vie présente son rapport au ministre du Travail—Chiffres au 1er janvier 1919.

BON APPROVISIONNEMENT DE BOEUF.

La division du coût de la vie a soumis à l'hon. G.-D. Robertson, ministre du Travail, le rapport suivant concernant les produits alimentaires en entrepôts, à la date du 1er janvier.

Le Canada avait en mains, à cette date, 11,355,271 livres de beurre de crèmerie et 1,344,712 livres de beurre de laiterie. Une comparaison entre les entreposages de cette année et ceux de janvier dernier indique 7 pour 100 de plus en faveur de cette année. Il y a, cependant, trois quarts de million de livres de moins que le mois passé.

Les stocks d'oléomargarine s'élevaient à 761,182 livres. C'est une légère diminution du mois passé. Il n'y a pas de chiffres fournis pour l'année dernière.

Les stocks de fromage ont haussé depuis le mois dernier et sont maintenant de 4,430,303 livres. Des données comparatives indiquent une diminution de 67 pour 100 sur l'an passé.

Le Canada a 2,075,716 douzaines d'œufs en entrepôts frigorifiques, soit moins de la moitié de ceux en mains le 1er décembre; 395,113 douzaines en mains à part ceux d'entrepôts frigorifiques, ce qui est environ la moitié des stocks d'il y a un mois; et 1,935,500 livres d'œufs gelés, comparés à 295 livres d'œufs gelés, le mois passé. Des chiffres comparatifs font voir que nous avons maintenant 3.05 pour 100 moins d'œufs en mains qu'à cette date l'an dernier.

Les stocks de porc se montent à 38,291,329 livres, y compris 15,008,897 livres encore en cours de salaison, 12,762,447 livres marinés au sucre, 3,343,355 livres de porc gelé. Des chiffres comparatifs établissent une augmentation de 3.8 pour 100 sur l'année passée.

Les stocks de bœuf s'élèvent à 57,166,998 livres, comprenant 51,109,590 livres de bœuf gelé, 4,607,227 livres de bœuf frais non gelé, 549,518 livres de salé et 900,663 livres en voie de salaison. Un calcul comparatif accuse une augmentation de 20.52 pour 100 sur l'année d'avant.

Les stocks de mouton et d'agneau comprennent 8,783,967 livres d'animaux gelés et 179,986 livres de non gelés. Des chiffres comparatifs indiquent une augmentation d'environ 78 pour 100 sur l'année précédente.

Les stocks de poisson sont de 22,460,883 livres, une diminution de près d'un demi-million de livres comparé au mois dernier et une aug-

Etat des denrées alimentaires au Canada, le 1er janvier 1919, comparé à celui du mois précédent, décembre 1918, et avec le même mois de l'année précédente.

La quantité de denrées alimentaires en entrepôt, le 1er janvier 1919, était:

	Liv. ou douz.
Beurre—	11,355,271
Crèmerie.....	1,344,712
Laiterie.....	4,430,303
Fromage.....	761,182
Oléomargarine.....	4,697,060
Porc—	2,479,570
Gelé.....	3,343,355
Non gelé.....	12,762,447
Salé.....	15,088,897
Frais salé.....	
En salaison.....	
Total.....	38,291,329
Bœuf—	51,109,590
Gelé.....	4,607,227
Non gelé.....	549,518
Salé.....	900,663
En salaison.....	
Total.....	57,166,998
Mouton et agneau—	8,783,967
Gelé.....	179,986
Non gelé.....	
Total.....	8,963,908
Volailles—	3,172,869
Poulets.....	2,665,981
Volailles.....	
Poissons—	22,460,883
Toutes sortes.....	1,184,703
Pour la boîte.....	
Œufs—	2,075,716
Entrepôt frigorifique.....	395,113
Autres qu'en ent. frig.....	1,935,295
Gelés.....	

Tableau comparant les approvisionnements du 1er janvier 1919 avec ceux du 1er décembre 1918, d'après les listes des marchands et les rapports de l'année dernière.

	1917.	1918.	Augment.	Diminut.
	Liv. ou douz.	Liv. ou douz.		
Beurre.....	11,509,252	12,335,961	7.18%	
Fromage.....	10,746,688	3,558,342		66.89%
Œufs.....	3,759,269	3,644,980		3.05%
Porc.....	35,184,334	36,522,026	3.80%	
Bœuf.....	43,131,780	51,984,596	20.52%	
Mouton et agneau.....	4,334,568	7,724,358	78.20%	
Volailles.....	2,359,322	5,068,330	114.82%	
Poissons.....	15,886,190	22,084,764	39.01%	

Tableau comparant l'approvisionnement total au 1er janvier 1919, avec celui du 1er décembre 1918, d'après une liste partielle de marchands qui ont fait rapport à ces deux dates.

	Janvier.	Décembre.	Augment.	Diminut.
	Liv. ou douz.	Liv. ou douz.		
Beurre—Crèmerie.....	15,631,588	11,145,534		28.70%
" Laiterie.....	1,615,639	1,344,557		16.78%
Fromage.....	5,558,377	4,407,552		20.71%
Oléomargarine.....	803,021	761,182		5.22%
Œufs—En entr. frig.....	4,561,020	2,055,466		54.94%
" Autres qu'en ent. f.....	566,735	256,576		54.73%
" Gelés.....	2,623,686	1,928,309		26.51%
Porc—Gelé.....	3,525,387	4,675,185	32.61%	
" Non gelé.....	5,167,282	2,479,570		52.02%
" Salé.....	4,139,162	3,335,863		19.41%
" Frais salé.....	10,944,449	12,524,018	14.43%	
" En salaison.....	16,837,598	15,008,897		10.87%
Bœuf—Gelé.....	37,133,311	50,034,129	36.62%	
" Non gelé.....	6,359,354	4,394,910		30.90%
" Salé.....	2,443,470	532,771		78.20%
" En salaison.....	516,790	900,663	74.28%	
Mouton et agneau—Gelé.....	7,493,443	8,730,817	16.51%	
" Non g.....	602,654	178,296		70.42%
Volailles—Poulets.....	2,321,058	3,141,114	35.33%	
" Autres volailles.....	3,329,752	2,662,520		100.22%
Poissons—Toutes sortes.....	23,457,990	22,414,707		4.45%
" Pour la boîte.....	900,069	1,184,703	31.62%	

mentation d'environ 30 pour 100 sur ceux de l'année dernière.

Les stocks de poulets sont de 3,172,869 livres et ceux d'autres volailles, de 2,665,981 livres. Des chiffres comparatifs établissent une augmentation d'environ 115 pour 100 sur ceux de l'an dernier.

Les rapports de quelques maisons ne sont pas inclus dans les totaux pour le 1er janvier 1919.

Peaux vertes pour l'Angleterre.

En Grande-Bretagne, le gouvernement vient de lever la prohibition sur l'importation des peaux vertes, de toute description ou pesant; en conséquence, le commerce du cuir brut est complètement autorisé.

La force hydraulique de Grand-Falls.

Un livret récent, publié par la division des ressources naturelles, du ministère de l'Intérieur, au sujet de la province du Nouveau-Brunswick, contient un rapport intéressant de Grand-Falls, de la rivière Saint-Jean. Ces chutes ont un parcours de 450 milles avec un drainage de 26,000 milles carrés, approximativement. C'est, sans contredit, le plus grand pouvoir hydraulique de tout l'est du Canada et couvrant, de plus, un des plus grands territoires connus dans cette partie du pays.

L'habitude des épargnes de guerre est à la fois utile, agréable et profitable.

Les rapports de seize stations indiquent que la production du miel est profitable.

On s'occupe d'apiculture maintenant à seize fermes expérimentales, tandis que cinq seulement s'en occupaient en 1913. Au cours des quelques dernières années on a augmenté le nombre des colonies sur certaines fermes, tandis que sur d'autres le nombre en a diminué, surtout par suite de pertes subies en hiver. On a perfectionné les méthodes en usage pour empêcher ces pertes.

Au cours d'une période de six années (1913-18 inclusivement), la ferme expérimentale d'Ottawa a donné les plus hauts rendements, ou la moyenne du rendement annuel de miel par colonie, dénombrement fait au printemps, atteignant le chiffre de 121.6 livres. Nappan, N.-E., est la station qui vient ensuite, où la moyenne du rendement a été de 102.2 livres pour une période de cinq ans (1913-17); Lethbridge, Alta., produisit 76.2 livres (1913-18); Invermere, C.-B., produisit 70.5 livres (1914-18); Sainte-Anne-de-la-Pocatière, Qué., 59.4 livres (1913-17); Cap-Rouge, Qué., 58.7 (1913-18); Lacombe, Alta., 52.6 (1915-18); Fredericton, N.-B., 50.9 (1914-18); Kentville, N.-E., 47.4 (1914-18).

Les chiffres ci-dessus mentionnés ne donnent que le surplus de miel obtenu; à ceci il faut ajouter l'augmentation nette du nombre de colonies d'abeilles au cours de la même période. La moyenne de la valeur du miel, dont le prix variait aux différentes fermes, et des abeilles produites par chaque colonie au cours de cette même période est telle que suit: Ottawa, \$17.27, 1913-18; Lethbridge, \$16.49, 1914-18; Nappan, N.-E., \$13.41, 1913-17; Invermere, C.-B., \$13.26, 1914-18; Lacombe, Alta., \$12.79, 1915-18; Indian-Head, \$11.83, 1915-17; Sainte-Anne-de-la-Pocatière, Qué., \$10.42, 1913-17; Fredericton, N.-B., \$9.91, 1914-18; Summerland, \$9.38, 1916-17; Cap-Rouge, Qué., \$8.79, 1913-18; Kentville, N.-E., \$8.11, 1914-18.

Le trèfle blanc et le trèfle alsik ont été les principales sources du miel à toutes les stations, sauf celle de Lethbridge où le miel fut tiré de la luzerne. Tout le miel était de bonne qualité, celui de Sainte-Anne-de-la-Pocatière étant d'une qualité tout à fait supérieure.

On a constaté que l'administration était un facteur très important dans la production du miel. Les hommes de plus de deux ans d'expérience dans ce travail réussissent beaucoup mieux que ceux qui n'avaient pas cette expérience. Les abeilles d'Ottawa ont toujours été sous les soins d'un expert, et il n'y a pas de doute que si celles de Nappan, de Lethbridge et de quelques autres stations avaient reçu les mêmes soins, on aurait obtenu un rendement aussi considérable sinon supérieur. On a également constaté que l'horticulture et l'apiculture vont mieux ensemble que l'apiculture et l'apiculture, car les hommes qui s'occupent d'horticulture s'intéressent davantage aux abeilles. Un grand nombre d'horticulteurs et de petits fermiers trouvent que l'apiculture est une industrie supplémentaire profitable.

Il y a très peu d'endroits au Canada où l'on ne peut pas se livrer à l'apiculture avec profit. Il y a également de grandes régions agricoles qui se prêteraient bien à l'apiculture, où cette industrie est négligée. Par exemple, dans l'Île-du-Prince-Édouard; sur certains terrains bas de la Nouvelle-Écosse; la vallée de la rivière Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick; dans le district du Lac-Saint-Jean, Qué., et à plusieurs endroits dans l'Ontario et au Manitoba.—Bulletin des fermes expérimentales, ministère de l'Agriculture.

Le contrôleur des vivres en Grande-Bretagne a autorisé les chefs de famille à acheter et à garder à domicile toute quantité de farine ne dépassant pas un sac par maisonnée, tous autres ordres nonobstant.

ABOLITION DES DROITS D'ENTRÉE SUR LES TRACTEURS POUR LES TRAVAUX DE FERMES

Un arrêté en conseil autorise le remboursement des droits d'entrée sur les instruments de traction pour les travaux de fermes, dont le coût ne dépasse pas quatorze cents dollars.

On peut maintenant obtenir la rémission des droits d'entrée sur les instruments de traction pour les travaux de fermes dont le coût ne dépasse pas \$1,400 chacun et qui ont été importés depuis le 7 février 1919, d'après les termes d'un arrêté en conseil adopté le 30 janvier 1919, et qui se lit comme suit:

Il plaît à Son Excellence le Gouverneur en conseil, à la recommandation du ministre des Finances et sous l'autorité de l'article 92 de la loi du revenu consolidé et de l'audition, à partir du septième jour de février 1919, et jusqu'à ce qu'il soit autrement ordonné, d'accorder et il accorde par les présentes l'autorité nécessaire pour la rémission et le remboursement des droits de douanes sur les instruments de traction à moteurs à gaz ou à gazoline pour les travaux de fermes dont le coût ne dépasse pas quatorze cents dollars chacun et les réparations de ces instruments lorsque ces instruments entreront aux douanes après le septième jour de février 1919.

RODOLPHE BOUDREAU,
Greffier du Conseil privé.

Les règlements concernant l'entrée des morceaux pour réparations et des parties de ces instruments se lisent comme suit:

Il plaît à Son Excellence le Gouverneur général, à la recommandation du ministre des Finances et sous l'autorité de l'article 286 de la loi des douanes, de faire et d'établir, et il fait et établit par les présentes, les règlements suivants concernant le remboursement des droits de douanes sur les marchandises importées et servant à la fabrication des instruments de traction à moteurs à gaz ou à gazoline pour les travaux de fermes et les morceaux servant aux réparations de ces instruments, et servant aussi dans la fabrication des accessoires de traction et aux réparations de ces accessoires destinés à être combinés à des automobiles en Canada afin de les faire servir d'instruments de traction pour les travaux de fermes:

Règlements.

Dans les cas de matériaux importés sur lesquels on a payé des droits de douanes, sont en usage après le septième jour de février 1919, dans la fabrication

des instruments de traction à moteurs à gaz et à gazoline pour les travaux de fermes et les réparations de ces instruments et dans la fabrication d'accessoires de traction et de pièces pour réparations destinés à être combinés avec des automobiles en Canada pour servir d'instruments de traction pour les travaux de fermes, on peut payer un remboursement de quatre-vingt-dix-neuf pour cent des droits payés sur les matériaux ainsi employés;

A la condition, cependant, que ce dit remboursement ne sera payé que dans les cas où les matériaux ont été employés dans la fabrication d'instruments de traction à moteurs à gaz et à gazoline dont la valeur ne dépasse pas quatorze cents dollars chacun et les réparations de ces instruments;

A la condition, de plus, que ce remboursement ne soit payé que dans les cas où les droits ont été payés sur des matériaux employés comme susdit dans un délai de trois ans de la date de la fabrication des instruments de traction à moteurs à gaz et à gazoline et des réparations de ces instruments et des accessoires de traction et les réparations de ces accessoires, le tout soumis aux conditions suivantes, savoir:—

(a) La quantité des matériaux ainsi employés et le montant des droits payés sur ces matériaux doivent être certifiés;

(b) Des preuves satisfaisantes devront être données au sujet de la fabrication en Canada des instruments à traction à moteurs à gaz et à gazoline et des réparations de ces instruments et des accessoires de traction et des réparations de ces accessoires;

La demande de remboursement devra être certifiée sous serment en présence d'un percepteur des Douanes, à la satisfaction du ministre des Douanes et de la manière qu'il prescrira, dans un délai d'un an après la fabrication des instruments de traction à moteurs à gaz et à gazoline et des réparations de ces instruments et des accessoires de traction et des réparations de ces accessoires. Le ministre peut aussi exiger, dans tous les cas, la production de nouvelles preuves, en plus des affirmations ordinaires, selon qu'il le jugera nécessaire pour établir la bonne foi de la réclamation.

RODOLPHE BOUDREAU,
Greffier du Conseil Privé.

Ressources du Nouveau-Brunswick,

Le travail de l'arpentage et de la classification des terres de la couronne du Nouveau-Brunswick est avancé à un point où l'on peut déjà en tirer des conclusions instructives et intéressantes, comme le fait voir un nouveau rapport sur cette province et ses ressources naturelles, publié sous la direction du surintendant de la division des renseignements des ressources naturelles, du ministère de l'Intérieur. Les différentes équipes ont arpenté et examiné, jusqu'ici, 1,200,000 acres, dont 282,064 sont couverts de bois marchand, convenable pour faire de la pâte ou des billots, et 364 acres de terrain brûlé contenant une reproduction suffisante pour assurer une future croissance de bois de charpente.

Dépenses des travaux publics.

D'après le rapport du ministre des Travaux publics pour l'exercice clos le 31 mars 1917, les crédits votés par le Parlement à ce ministère, pour l'année où la guerre fut déclarée, s'élevaient à \$47,154,196.60. Le subside parlementaire fut réduit à \$34,599,183.99, en 1915-16, puis à \$30,528,251.99, en 1916-17 et enfin, à \$20,822,663.75 en 1917-18, soit à beaucoup moins de la moitié de la somme votée trois années plus tôt.

Valeur de la pluie et de la neige.

Le sol reçoit de la neige et de la pluie approximativement 6.5 livres de nitrogène par acre, absorbable par la moisson, comme le démontrent les résultats des expériences faites, dans le but de déterminer la valeur fertilisante de la neige et de la pluie, par la Division de la Chimie du ministère de l'Agriculture. En supposant qu'une livre de nitrogène vaut 20 cents, la pluie et la neige fournissent annuellement au sol une quantité d'engrais évaluée à \$1.30 l'acre. Ces chiffres sont fournis par le rapport du ministre de l'Agriculture, pour l'exercice terminé le 31 mars 1918.

Importations à la baisse.

D'après le rapport annuel du ministère du Commerce pour l'exercice terminé le 31 mars 1917, les seules classes de marchandises à indiquer de fortes diminutions dans les importations canadiennes, de 1913 à 1917, ont été les suivantes: articles de fantaisie, \$1,487,351; fourrures, \$1,625,759; gants et mitaines, \$1,026,711; chapeaux et casquettes, \$1,117,770; pierres précieuses, \$2,093,098; effets de colons, \$8,701,308; vins et spiritueux, \$3,258,775, et bois, \$11,950,326.

QUÉBEC AUGMENTE SA PRODUCTION AGRICOLE.

Durant l'année 1918, l'agriculture dans Québec a répondu admirablement à l'appel national qui avait été fait pour une augmentation de production. Et cela s'est fait plutôt sans bruit. Le public canadien, en général, connaissait à peine ce qui se passait parmi les fermiers de Québec jusqu'au moment où les rapports sur les récoltes de la saison ont pu être compilés. Alors l'on a vu que les fermiers de cette province avaient été très actifs, tout autant que ceux de n'importe quelle autre province du Canada.

Les tableaux suivants comparent l'étendue enssemencée et le rendement pour les récoltes sur champs pendant les années 1917 et 1918:

	1917.	1918.
	Acres.	Acres.
Blé du printemps...	277,400	365,670
Avoine...	1,492,700	1,932,720
Orge...	165,600	189,202
Seigle...	22,450	29,063
Pois...	66,457	107,386
Fèves...	55,157	109,803
Sarrasin...	163,577	227,018
Grains mêlés...	122,819	194,288

	1917.	1918.
	Bois.	Bois.
Blé du printemps...	3,883,600	6,764,800
Avoine...	32,466,200	56,732,100
Orge...	3,063,600	4,635,400
Seigle...	376,000	544,900
Pois...	797,500	1,771,800
Fèves...	827,400	2,003,900
Sarrasin...	2,699,000	4,597,100
Grains mêlés...	2,609,900	5,294,200

Les moissons de racines et de fourrage dans Québec couvraient une plus grande superficie de champ qu'en 1917, et pour quelques-unes d'entre elles, le rendement dépasse de beaucoup l'augmentation des autres provinces:

	1917.	1918.
	Acres.	Acres.
Patates...	226,917	264,871
Navets...	70,192	95,526
Foin et trèfle...	2,961,983	4,533,266
Blé d'Inde à bestiaux	69,030	86,358

Québec avait plus d'un tiers de la superficie totale enssemencée en patates dans tout le Dominion, soit 264,871 acres sur un total de 735,192. Le rendement a augmenté de 18,000,000 de boisseaux en 1917 à près de 33,000,000 de boisseaux. En foin et en trèfle, Québec avait 4,533,266 acres sur un total de 10,544,625 pour tout le Dominion.

AUGMENTATION DE BÉTAIL.

Pour les animaux de la ferme, Québec accuse également une splendide augmentation sur 1917:

	1917.	1918.
Chevaux...	379,276	496,811
Bestiaux...	1,869,033	2,409,684
Moutons...	849,148	959,070
Cochons...	712,087	997,255

Quelques chiffres vont démontrer de quelle façon admirable l'agriculture dans Québec a été stimulée pendant la guerre:

	1915.	1918.
	Acres.	Acres.
Blé du printemps...	71,000	365,670
Avoine...	1,400,000	1,932,720
Orge...	85,000	189,202
Pois...	24,400	107,386
Fèves...	4,200	109,803
Sarrasin...	104,000	227,018
Patates...	117,000	264,871
Foin et trèfle...	2,922,000	4,533,266

En 1918, Québec avait 124,000 chevaux, 1,076,764 têtes de bétail, 405,579 moutons et 364,526 cochons de plus qu'en 1915.

En outre de ces augmentations, il faut aussi se rappeler que la proxi-

DÉCHETS DE POISSON MIS À PROFIT

Bulletin intéressant de la Commission de conservation.

Dans un bulletin récent publié par la Commission de conservation, M. J. B. Fielding, intitulé son article: "L'utilisation des déchets du poisson au Canada", dit que l'industrie canadienne des pêcheries produit approximativement 250,000 tonnes de déchets de poisson chaque année. L'auteur cite, à titre d'exemple de cette perte énorme, le fait que, sur la côte du Pacifique, il faut que 88 livres de saumon pour remplir 48 boîtes de conserve d'une livre chacune et que la balance, soit 46 pour 100, est rejetée comme déchets et complètement perdue. Le même bulletin dit que, dans l'industrie du homard, le pourcentage de la perte est de 75 pour 100, dans celle de la salaison du poisson sur la côte de l'Atlantique, de 45 pour 100, et sur les grands lacs, 44 pour 100 de la prise totale sont perdus.

Ce bulletin est le résultat d'une enquête sérieuse entreprise au sujet de l'utilisation des déchets de poisson au Canada et faite par M. Fielding sur la demande de la Commission de conservation. Comme l'auteur le fait remarquer, son but principal était de constater la possibilité de convertir ces déchets en nourriture pour le bétail et en divers autres produits secondaires de première utilité.

TYPES DE NOURRITURES.

D'après des expériences faites à Port-Dover, Ont., les différents types de nourritures suivants ont été préparés à même les déchets ordinaires du poisson: Nourriture à bestiaux, 75 pour 100 de farine de poisson; nourriture à porcs (cuite), 75 pour 100 de farine de poisson; pour volailles, 10 pour 100 de farine de poisson; et biscuit à chien (cuit au four), 25 pour 100. La valeur marchande de ces produits est estimée comme suit: la nourriture pour bestiaux, \$40 la tonne; pour porcs, \$50 la tonne; pour volailles, \$45 la tonne, et biscuit à chien, \$100 la tonne. L'auteur prétend que des expériences faites ont démontré que le bétail ainsi nourri en a profité et a trouvé cette nourriture de son goût. Il est d'avis que les déchets de poisson d'eau douce, bien préparés, font une protéine convenable et économique ainsi que du gras concentré pour tout bétail de ferme. Une analyse des produits a démontré que l'alimentation des bestiaux, ainsi concentrée, contenait 39.13 de protéine et 11.00 de gras; celle des porcs, 49.07 de protéine et 15.70 de gras, et pour les volailles, 25.55 de l'une et 8.95 de l'autre.

Le bulletin discute les problèmes résultant de la manufacture de déchets de poisson en produits économiques et décrit les différents procédés adoptés en d'autres pays. "A mon avis, dit l'auteur, la farine de poisson peut être fabriquée à un prix qui permet un juste profit au manufacturier, si celui-ci peut obtenir les déchets gratuitement ou à un prix nominal."

UN AVIS DES ETATS-UNIS.

On cite enfin l'extrait suivant du Bulletin n° 50, du département de l'agriculture des Etats-Unis:

"Il faudrait aussi faire remarquer au sujet de matières fertilisantes telles que le sang séché, la lie de cuves, la farine de graine de cotonnier et les déchets de poisson, qu'il vaut mieux, au point de vue agricole, les donner en nourriture au bétail que de les appliquer directement à la terre comme engrais. Il est évident que l'azote et l'acide phosphorique sont tout éliminés quand ils ont fini leur rôle particulier dans la vie animale. On peut donc utiliser la grande valeur nutritive de ces riches aliments et leurs éléments fertilisateurs sont encore propres à servir d'engrais au sol."

mité des marchés assure aux fermiers de Québec des profits nets plus considérables qu'aux fermiers des autres provinces.

L'ARMÉE CANADIENNE TELLE QUE MOBILISÉE

CAVALERIE.

Effectif des unités canadiennes lors de leur mobilisation.

Dans les tableaux que nous publions ci-contre, sur les pages 13, 14 et 15, on trouvera une liste des unités canadiennes avec le chiffre de leur effectif au moment de leur départ pour le théâtre de la guerre. Une liste complète des bataillons d'infanterie a été publiée dans le dernier numéro du "Bulletin Officiel Canadien."

Unité.	Officier Commandant.	Date du départ.	Effectif au départ : Officiers et autres grades.		Quartiers généraux à la mobilisation.
			O.	O.R.	
R.C.D.	Lt.-Col. C. M. Nelles	3-10-14	31	552	Toronto.
L.S.H.	Lt.-Col. A. C. MacDonald	3-10-14	32	532	Winnipeg.
R.N.W.M.P.	Major G. L. Jennings	4-6-18	16	684	Regina.
C.M.R. Depot	Lt.-Col. W. C. Brooks	22-10-17	18	577	Hamilton.
1er C.M.R. Bde.	Lt.-Col. F. O. Sissons	12-6-15	86	1,738	Winnipeg.
1er Regt. C.M.R.	Lt.-Col. H. J. Stevenson	12-6-15	Compris dans la 1ère Brigade.		
2ème " "	Lt.-Col. J. C. L. Bott	12-6-15	"	"	"
3ème " "	Lt.-Col. L. J. Whittaker	12-6-15	"	"	"
4ème " "	Lt.-Col. L. A. Smart	18-7-15	97	1,595	Sherbrooke.
5ème " "	Col. C. A. Leonard	18-7-15	Compris dans la 2ème Brigade.		
6ème " "	Lt.-Col. S. F. Smith	18-7-15	"	"	"
7ème " "	Lt.-Col. G. H. Baker	18-7-15	"	"	"
8ème " "	Lt.-Col. R. H. Ryan	29-6-15	7	159	London, Ont.
9ème " "	Major E. I. Leonard	9-10-15	31	601	Ottawa.
10ème " "	Lt.-Col. J. R. Munro	23-11-15	27	599	Lloydminster.
11ème " "	Lt.-Col. G. C. Hodson	23-4-16	23	392	Portage la Prairie.
12ème " "	Lt.-Col. F. C. Washington	8-7-16	34	883	Vancouver.
13ème " "	Major F. G. Kirkpatrick	9-10-15	27	544	Calgary.
14ème " "	Lt.-Col. G. H. MacDonald	28-6-16	34	933	Medicine Hat.
15ème " "	Lt.-Col. V. H. Holmes	3-10-14	6	171	Valcartier.
16ème " "	Lt.-Col. F. C. Jamieson	9-6-15	6	166	London, Ont.
17ème " "	Major H. J. Leonard	22-1-16	5	155	Winnipeg.
18ème " "	Major T. W. Wright	28-4-16	6	151	Portage la Prairie.
19ème " "	Lt.-Col. R. A. Carman				

PENSIONS NON RÉCLAMÉES.

Il y a encore un grand nombre de parents ou amis de soldats qui auraient droit de réclamer des pensions. La Commission des pensions publie la liste suivante et la dernière adresse des personnes qu'il n'a pas encore été possible de retracer :

Serg. Loraine Mooney, 28e bataillon, bureau des pensions n° 14979.
 Harry Worrall, 11e C.M.R., bureau des pensions n° 49731.
 James Ullock, 3e C.T., bureau des pensions n° 4176 G.
 James Saltern, 3e C.C.D.D., bureau des pensions n° 52939.
 Richard Bennett, 2e C.S.S., bureau des pensions n° 24333.
 Phillip Kay, 21e bataillon, bureau des pensions n° 36507.
 Ephraim Gold, 2e bataillon, bureau des pensions n° 55709.
 William Bussens, 87e bataillon, bureau des pensions n° 37828.
 William Ward, 67e bataillon, bureau des pensions n° 20040.
 Percy Endall, n° 5 C.G.H., bureau des pensions n° 4053 G.
 Gén. Harold Marsden, 6e batterie, bureau des pensions n° 42072.
 Thomas Robinson, 57e bataillon, bureau des pensions n° 55761.
 George Martin, 62e bataillon, bureau des pensions n° 38086.
 Cap. Arthur Gray, Welland Canal Force, bureau des pensions n° 43076.
 Edward Neidig, dépôt du district n° 2, bureau des pensions n° 52622.
 Thomas White, 44e rég., Welland Force, bureau des pensions n° 14120 G.
 Joseph King, dépôt du district n° 10, bureau des pensions n° 51615.
 Ambrose Collings, dépôt du district n° 10, bureau des pensions n° 52586.
 Edward Rademaker, n° 2 accidents, bureau des pensions n° 52874.
 Frederic Gill, 94e bataillon, bureau des pensions n° 52294.
 Archibald Baxter, dépôt du district n° 12.
 J. Plamondon, 69e bataillon, bureau des pensions n° 38898.
 Walter Liddell, 103e bataillon, bureau des pensions n° 45025.
 Dixon Dalton, dépôt du district n° 10, bureau des pensions n° 52388.
 Henry Ricketts, 2e C.G.R., bureau des pensions n° 53836.
 Alex. Walker, dépôt du district n° 10, bureau des pensions n° 48469.
 Hary Powis, 176e bataillon, bureau des pensions n° 12550.
 Alexander D. Donaldson, dépôt du district n° 12.
 Lewis L. Lance, "H" Unit, M.H.C.C.
 George L. Landry, 7e C.C.R.
 Lauda Parent, 57e, 69e et 22e bataillon.
 Frank Adcock, 23e bataillon rés.
 John H. Hennessey, 10e C.U.
 John Haltby, 16e bataillon.

[Suite à la page 14.]

GENIE.

Unité.	Officier Commandant.	Date du départ.	O.	O.R.	Quartiers généraux à la mobilisation.
1ère Div. Ingénieurs	Lt.-Col. C. J. Armstrong	3-10-14	39	778	Valcartier.
2ème " "	Lt.-Col. J. Houliston	16-4-15	27	687	Ottawa.
3ème " "	Nommées outre-mer.	11-3-16	18	676	"
4ème " "		16-4-16	16	681	"
1ère Cie. Forretiers I. C.	Capt. K. Stewart	23-10-15	3	110	"
2ème " "	Capt. G. H. Shaw	6-11-15	3	139	"
3ème " "	Capt. F. A. Lister	3-10-14	8	192	Valcartier.
4ème " "	Major F. A. Lister	15-5-15	9	313	Ottawa.
1ère Div. Cie. de Sig.	Major J. L. Bogart	11-3-16	5	198	"
2ème " "	Major J. R. Biggs	20-5-16	6	195	"
3ème " "	Capt. J. R. Gill	1-1-16	1	40	"
4ème " "	Capt. W. P. Gill	1-1-16	1	35	"
Section de ligne aérienne	Lieut. M. L. Martland	1-1-16	1	35	"
No. 1 Section de câble.	Lieut. S. N. Smith	1-1-16	15	287	Pembroke.
No. 2 " "	Lieut. H. D. Watters	1-1-16	14	301	Calgary.
No. 1 Cie. de tunneliers.	Major R. P. Rogers	22-1-16	8	156	Nanaimo, C.-B.
No. 2 " "	Major R. W. Coulthard	8-8-16			
No. 4 " "	Major J. R. Roof				
No. 3 " "	Organisée outre-mer.				

SAPEURS.

Unité.	Officier Commandant.	Date du départ.	O.	O.R.	Quartiers généraux à la mobilisation.
1er Bat. de Sapeurs	Lt.-Col. A. E. Hodgins	20-11-15	30	1,046	Winnipeg.
2ème " "	Lt.-Col. W. M. Davis	6-12-15	28	1,040	Guelph, Ont.
3ème " (ancien 48 Bat.)	Lt.-Col. P. E. Weatherby	11-9-16	31	778	Ottawa.
4ème " "	Lt.-Col. H. R. Lordley	27-11-16	26	609	Montréal.
5ème " "					

CYCLISTES.

Unité.	Officier Commandant.	Date du départ.	O.	O.R.	Quartiers généraux à la mobilisation.
1ère Div. Cie. Cycl.	Capt. R. S. Robinson	3-10-14	5	88	Valcartier.
2ème " "	Lt.-Col. G. T. Denison	16-5-15	9	176	Toronto.
3ème " "	Capt. G. B. Schwartz	22-1-16	8	193	Toronto.
4ème " "	Capt. G. L. Berkeley	28-4-16	8	191	Toronto.

TRAINS DIVISIONNAIRES CANADIENS.

Unité.	Officier Commandant.	Date du départ.	O.	O.R.	Quartiers généraux à la mobilisation.
Q. G. 1er Div. Train	Lt.-Col. W. A. Simson	3-10-14	7	6	Valcartier
Q. G. Cie. 1er Train Div.	Major R. C. Coles	3-10-14	6	155	"
No. 2, Cie. 1er Train Div.	Capt. W. D. Greer	3-10-14	4	82	"
No. 3 " "	Capt. C. A. Corrigan	3-10-14	4	81	"
No. 4 " "	Capt. H. O. Lawson	18-4-15	5	78	"
Q. G. 2e Train Div.	Lt.-Col. A. E. Massie	18-4-15	26	464	St. John, N.-B.
No. 5, Cie. 2e Train Div.	Major F. T. McKean	18-4-15	Inclus dans le précédent.		
No. 6 " "	Major R. Knox	18-4-15	"	"	
No. 7 " "	Major H. J. Freeman	18-4-15	"	"	
No. 8 " "	Major W. A. Mitchell	18-4-15	"	"	
Q. G. 3e Train Div.	Lt.-Col. H. W. Laird	2-3-16	Compris dans le Qr. G.		
Q. G. Cie. 3e Train Div.	Major C. M. Scott	2-3-16	11	219	Regina.
No. 10, Cie. 3e Train Div.	Capt. J. R. Benson	2-3-16	5	88	Winnipeg.
No. 11, Cie. " "	Capt. C. R. Smith	2-3-16	5	79	Montréal.
No. 12, Cie. " "	Capt. P. F. Keating	2-3-16	5	79	Halifax.
Q. G. 4e Train Div.	Lt.-Col. E. O. Dean	23-6-16	26	433	Halifax.
1ère Div., Colonne de rendement.	Lt.-Col. E. O. Dean	3-10-14	7	260	Valcartier.
2ème " "	Major R. Moore	10-4-15	4	258	Toronto.
3ème " "	Major E. M. Harris	22-4-16	5	397	Toronto.
4ème " "	Major W. Mayall				
1ère Div., Parc Subd.	Organisée outre-mer.	3-10-14	16	455	Valcartier.
2ème " "	Major M. Bell	15-5-15	8	477	Toronto.
3ème " "	Major G. F. C. Pousette	18-4-16	3	163	Toronto.
4ème " "	Major R. G. Codd	19-5-16	5	164	Toronto.
5ème " "	Major G. H. Gordon				

L'ARMÉE CANADIENNE TELLE QUE MOBILISÉE

LE BLÉ IMMAGASINÉ DANS LES ENTREPÔTS DE L'OUEST

Les quantités inspectées sont moindres que pour la période correspondante de l'an dernier, d'après un rapport de l'Ouest.

LES GRAINS DE SEMENCE.

Le bureau du commissaire de l'immigration et de la colonisation, à Winnipeg, fait le rapport suivant sur la situation dans l'Ouest:

Grain: Entreposés dans les éleveurs du gouvernement, à Moosejaw, 1,774,576 minots; à Saskatoon, 1,551,833 minots; à Calgary, 2,223,845 minots.

Entreposés à l'intérieur dans les éleveurs du P. C., 12,325,451 minots; en 1917, 12,804,112 minots.

Emmagasinés dans tous les éleveurs du littoral des lacs, 26,659,858 minots. Soumis à l'inspection depuis le 1er septembre 1918:

	Autres Blé.	grains.	Total.
1918.	94,674,000	24,323,900	118,997,900
1917.	114,522,000	40,007,950	154,529,950

Chargés depuis le 1er septembre 1918, 65,304,455 minots; 1917, 95,537,000 minots.

Moyenne quotidienne des quantités mises en vente et chargées:

	Pris sur le marché.	Chargés.
1919.	150,106 min.	98 wag.
1918.	246,166 "	184 "

Grain expédié par chemin de fer depuis septembre 1918, voies du P.-C., 5,144,891 minots; littoral des lacs, 6,216,000 minots.

[Suite à la page 15.]

PENSIONS NON RÉCLAMEES.

[Suite de la page 13.]

John Patterson, dépôt du district n° 1.
 John Westberg, dépôt du 1er bataillon.
 James Stark, 31e bataillon.
 J. B. Perrett, 1er dépôt A.R.
 Wilfred Royer, 2e bataillon.
 Alphonse Beaudin, 69e bataillon.
 Mike Beloff, dépôt du district n° 6.
 James Kidder, C.M.A.
 William Hall, dépôt du district n° 2.
 George Healy, dépôt du 1er bataillon.
 Sidney Paris, 49e bataillon.
 William Wilson, dépôt du district n° 10.
 Thomas Gledhill, 24e bataillon.
 Edgar Scarff, 2e bataillon.
 James Lamprey, corps forestiers.
 Frank Adcock, 23e bataillon, réserve.
 Charles Ferguson, 137e bataillon.
 John Connors, dépôt du district n° 12.
 Giacomo Santo, 6e bataillon.
 Walter Meech, Welland Canal Force.
 Michael Gurski, dépôt du district n° 1.
 Lieut. Edward MacConnell, 80e bataillon.
 Ernest Taylor, dépôt du district n° 3.
 Henry Kruska, dépôt du district n° 5.
 Alex. Laporte, 1er et 2e rég. de Québec.
 Thomas Silversides, 48e bataillon.
 John Watt, 22e bataillon.
 Léon Lachappelle, dépôt du district n° 4.
 Harry Stenhouse, 31e bataillon.
 James Majury, dépôt du district n° 10.
 John McNicholl, 5e compagnie, intend. réserve.

TRAINS DIVISIONNAIRES—Suite.

Unité.	Officier commandant.	Date du départ.	Effectif au départ—officiers et autres grades.	Quartiers-généraux à la mobilisation.
1er parc de munit. can.	Major C. Adams	3-10-14	7	260 Valcartier.
2ème "	Major H. A. Stewart	13-5-15	6	235 Montréal.
1er dépôt de tête de ligne.	Capt. L. S. Baker	16-10-15	1	18 Valcartier.
2ème "	Capt. W. H. Robinson	24-4-16	3	61 Valcartier.
No. 1, Unité de ravitaillement.	Capt. E. J. Cleary	3-10-14	1	13 Valcartier.
No. 2, "	Lieut. H. B. Bishop	3-10-15	1	11 Valcartier.
No. 3, "	Lieut. J. A. McLellan	3-10-14	1	28 Montréal.
No. 4, "	Lieut. F. B. Eaton	3-10-14	1	28 Montréal.
No. 5, "	Lieut. W. S. Goodeve	29-6-15	1	13 Montréal.
No. 6, "	Lieut. J. C. Owen	29-6-15	1	13 Montréal.
No. 7, "	Lieut. W. M. Copeland	29-6-15	1	13 Montréal.
No. 8, "	Organisée outre-mer.			
No. 9, "	"			
No. 10, "	Capt. J. H. Welch	16-10-15	1	13 Toronto.
No. 11, "	Organisée outre-mer.			
No. 12, "	"			
No. 13, "	"			
No. 14, "	"			
No. 15, "	"			
1ère Div. bout. de répar. d'amb.	"			
2ème "	"			
3ème "	Lt. J. P. McRae	5-2-16	1	20 Montréal.
4ème "	Lt. C. A. Tregellis	23-6-16	1	20 Montréal.
No. 1, Boucherie de camp.	Organisée outre-mer.			
No. 2, "	Lieut. N. J. McLean	18-4-15	1	24 Toronto.
No. 3, "	Organisée outre mer.			
No. 1, Boulangerie de camp.	Lieut. L. Prikler	3-10-14	1	14 Valcartier.
No. 2, "	Capt. W. Black	18-4-15	2	92 Toronto.
No. 3, "	Organisée outre-mer.			
No. 4, "	Lt. Roy Chester-Finnie	15-7-16	1	21 Kingston.
Boutique amb. de répar.	Capt. A. S. Buttenshaw	16-10-15	1	9 Montréal.
Colonne de troupes de ravitail.	Major A. C. Larter	16-10-15	6	68 Toronto.

SERVICES MÉDICAUX DE L'ARMÉE.

No. 1, Ambulance de camp.	Lt.-Col. A. E. Ross	3-10-14	16	257	Valcartier.
No. 2, "	Lt.-Col. D. W. McPherson	3-10-14	11	245	"
No. 3, "	Lt.-Col. W. L. Watt	3-10-14	12	259	"
No. 4, "	Lt.-Col. W. Webster	18-4-15	12	277	Winnipeg.
No. 5, "	Lt.-Col. G. D. Farmer	18-4-15	11	248	Toronto.
No. 6, "	Lt.-Col. R. P. Campbell	18-4-15	11	259	Montréal.
No. 7, "	Organisée outre-mer.				
No. 8, "	Lt.-Col. S. W. Hewetson	13-3-16	10	182	Calgary.
No. 9, "	Lt.-Col. C. A. Peters	2-3-16	10	179	Montréal.
No. 10, "	Lt.-Col. A. W. Tanner	2-3-16	9	180	Winnipeg.
No. 11, "	Lt.-Col. J. D. McQueen	19-5-16	10	179	"
No. 12, "	Lt.-Col. H. F. Gordon	24-6-16	10	235	"
No. 13, "	Lt.-Col. J. L. Biggar	1-7-16	9	182	Victoria.
No. 14, "	Organisée outre-mer.				
No. 15, "	Lt.-Col. R. M. Filson	28-3-17	10	182	Kingston.
No. 16, "	Lt.-Col. G. G. Corbett	28-3-17	10	124	St-Jean, N.-B.
No. 1, Hôpital Général.	Lt.-Col. M. MacLaren	3-10-14	30	168	Valcartier.
No. 2, "	Lt.-Col. J. W. Bridges	10-4-15	25	136	"
No. 3, "	Colonel H. S. Birkett	6-5-15	104	205	Montréal.
No. 4, "	Lt.-Col. J. A. Roberts	16-5-15	112	205	Toronto.
No. 5, "	Lt.-Col. E. C. Hart	27-8-15	103	203	Victoria.
No. 6, "	Col. G. E. Beauchamp	23-3-16	83	196	Montréal.
No. 7, "	Lt.-Col. F. Etherington	2-3-16	66	86	Kingston.
No. 1, Hôpital stationnaire.	Lt.-Col. Lorne Drum	3-10-14	10	86	Valcartier.
No. 2, "	Lt.-Col. A. T. Shillington	3-10-14	8	86	"
No. 3, "	Lt.-Col. H. R. Casgrain	18-4-15	9	85	London, Ont.
No. 4, "	Lt.-Col. A. Mignault	6-5-15	44	85	Montréal.
No. 5, "	Lt.-Col. F. Etherington	6-5-15	44	86	Kingston.
No. 6, "	Organisée outre-mer.				
No. 7, "	Lt.-Col. J. Stewart	1-1-16	41	121	Dalhousie, N.-B.
No. 8, "	Lt.-Col. H. E. Munro	19-5-16	42	117	Saskatoon.
No. 9, "	Lt.-Col. R. C. McLeod	19-6-16	41	118	Antigonish.
No. 10, "	Lt.-Col. W. E. Seaborn	22-8-16	14	117	London, Ont.
Hôpital Croix-Rouge Duch. Conn.	Lt.-Col. C. W. Gorrell	17-5-15	4	76	Ottawa.
Hôpital du Gouv. d'Ontario.	Lt.-Col. A. E. Ross	2-4-16	108	-	Toronto.
No. 1, Dépôt d'évacuation.	Lt.-Col. F. S. L. Ford	3-10-14	11	75	Valcartier.
No. 2, "	Lt.-Col. G. S. Rennie	18-4-15	8	75	Toronto.
No. 3, "	Lt.-Col. R. J. Blanchard	1-7-15	8	97	Winnipeg.
No. 4, "	Lt.-Col. S. W. Prouse	69-6-16	9	76	"
No. 1, Sect. Sanitaire.	Organisée outre-mer.				
No. 2, "	Capt. T. L. Stalkey	29-6-15	1	25	Toronto.
No. 3, "	Capt. H. R. McIntyre	5-2-16	1	25	"
No. 4, "	Capt. R. R. McClenahan	20-5-16	1	27	"
Nos. 5, 6, 7, "	Organisée outre-mer.				
Dépôt de base, Mag. Méd.	Lt.-Col. J. L. Cockburn	3-10-14	1	8	Valcartier.
No. 1, Dép. avancé, Mag. Méd.	"	3-10-14	1	5	"
No. 2, "	Organisé outre-mer.				
No. 3, "	"				
No. 4, "	"				
No. 5, "	"				

SERVICES VÉTÉRINAIRES CANADIENS.

No. 1, Sect. Col. de Vét.	Capt. T. C. Evans	3-10-14	2	26	Valcartier.
No. 2, "	Lt. M. G. O'Gogarty	7-7-15	1	12	Montréal.
No. 3, "	Lt. A. Savage	5-2-16	1	24	Montréal.
No. 4, "	Lt. C. M. Baker	19-6-16	1	24	Montréal.

L'ARMÉE CANADIENNE TELLE QUE MOBILISÉE

INFANTERIE—Fin.

LE BLÉ EMMAGASINÉ DANS LES ENTREPÔTS DE L'OUEST.

[Suite de la page 14.]

Wagons de grain déchargés à Fort-William, depuis le 1er septembre 1918, 40,761; 1917, 57,472; 1916, 55,497.

Par semaine, 413 wagons de farine expédiés des différents moulins des provinces de l'Ouest—l'an dernier, 866 wagons.

Nombre moyen de minots de grains de différentes sortes expédiés par semaine en wagons, tel qu'indiqué par les feuilles d'expédition des éleveurs situés sur les voies du P.-C., à Fort-William:

	1919.	1918.
Blé.....	1,290	1,293
Avoine.....	1,754	1,928
Orge.....	1,414	1,536
Lin.....	1,171	1,242
Seigle.....	1,731	1,235

Le commissaire fédéral des achats de grains de semence rapporte que la province de l'Alberta aura suffisamment de semence d'avoine pour ses propres besoins le printemps prochain et n'aura pas besoin d'en importer des autres sources d'approvisionnement.

Des dispositions ont été prises par la division des grains de semence du ministère fédéral de l'Agriculture, par le ministère provincial de l'agriculture de l'Alberta et les districts municipaux en vue de l'achat et de la distribution du grain de semence aux colons qui, par suite du manque absolu de récolte l'an dernier, ont été dans l'impossibilité de se procurer du grain de semence autrement. En outre, les sociétés hypothécaires opérant en Alberta ont consenti à faire aux cultivateurs qui ont déjà contracté des emprunts de ces compagnies des avances suffisantes pour l'achat des grains de semences; les montants ainsi empruntés seront ajoutés aux premières hypothèques des cultivateurs intéressés.

Par suite de l'embargo sur les produits alimentaires du Canada et des Etats-Unis, la Maple Leaf Milling Co., de Brandon, a fermé ses portes, et la Western Canada Flour Mills s'attend d'en faire autant sous peu.

Culture: La Commission d'établissement agricole a été autorisée par le gouvernement provincial de la Colombie-Britannique à acquérir une certaine étendue de terre entre Fernie et Hosmer sur le chemin de fer de la passe au Nid-de-Corbeau. Une lisière qui comprend environ 700 acres, a déjà été évaluée par les évaluateurs et des mesures seront prises immédiatement pour faire émettre les titres et faire ouvrir bientôt une certaine étendue à la colonisation.

La E. D. & B. C. Railway Company a acheté 400 wagons de foin de la région de Grouard pour les districts du sud.

Au cours de la semaine, la Saskatchewan Cooperative Creamery Co., de Moosejaw, a vendu un wagon de beurre au prix de \$28,280, qu'on dit être le prix le plus élevé qui ait jamais été payé pour un wagon de beurre.

Unité.	Officier commandant.	Date du départ.	Effectif au départ—officiers et autres grades.	Quartiers-généraux à la mobilisation.
No. 1 Exp. de ch. de fer.....	Capt. A. H. Kendall.....	3-3-17	4 267	Montréal.
No. 2 " " ".....	Capt. R. M. McKillop.....	18-4-17	5 293	Montréal.
No. 1 Bat. de constr.....	Lt.-Col. B. Ripley.....	12-9-16	23 846	Toronto.
No. 2 " " ".....	Lt.-Col. D. H. Sutherland.....	28-3-17	19 598	Truro.
Can. O/S. Rly C. Cps.....	Lt.-Col. A. E. Griffin.....	14-6-15	20 503	Montréal.
R. C. Coy. MD. 10.....	Lt. W. L. Lanigan.....	3-3-17	1 34	Winnipeg.
" " 11.....	Lt. McKenzie.....	3-3-17	1 35	New Westminster.
" " 12.....	Major G. Robinson.....	3-3-17	3 166	Regina.

Remarques.—Les bataillons désignés A. Envoyés aux Bermudes au début de la guerre. B.—S'embarquent pour les Bermudes, 23-7-15. C.—Bataillons de construction de chemin de fer. D.—S'embarquent pour les Bermudes 26-5-16. E.—Dépôt M. O., 1917. F.—Bataillons forestiers.

CORPS EXPÉDITIONNAIRE DE SIBÉRIE.

Unité.	Officier commandant.	Effectif au départ—officiers et autres grades.	Date du départ.	Quartiers-généraux à la mobilisation.
Quartiers-généraux.....	Major-Gén. J. H. Elmsley, C.B., C.M.G.	45 140	18-11-18	Victoria.
16ème Brig d'Inf. Q.-G.....	Brig.-Gén. H. C. Bickford, C.M.G.	11 30	26-12-18	"
Escadron de cavalerie.....	Major G. S. Worsley	2 26	11-10-18 & 26-12-18	"
R.N.W.M.P.....	Major D. H. Storms, M.C.	4 140	18-11-18	"
8ème batterie.....	Major D. H. Storms, M.C.	1 50	22-12-18	"
Colonne d'ammunition.....	Lt. E. D. Huycke	2 50	11-10-18	"
16ème bat. de camp.....	Major J. Forin, M.C.	5 163	11-10-18 & 18-11-18	"
Cie de signaleurs.....	Major W. McIntosh	2 40	11-10-18 & 26-12-18	"
259ème bataillon.....	Lt-Col. A. E. Swift	39 1,042	22-12-18 & 26-12-18	"
260ème bataillon.....	Lt-Col. F. C. Jamieson	41 984	26-12-18	"
20ème Cie de mitrailleuse.....	Major A. J. R. Parks	12 184	22-12-18	"
Train, E.A.S.C.....	Major W. Black	1 12	11-10-18	"
Dépôt d'approvisionnement.....	Lieut. H. R. W. Allan	1 17	11-10-18	"
" " ".....	Capt. C. R. Snelgrove	1 13	22-12-18	"
Boulangerie de camp.....	Lieut. H. E. Hughes	1 25	11-10-18 & 22-12-18	"
Boucherie de camp.....	"	5	22-12-18	"
16ème ambulance de camp.....	Lt-Col. C. A. Warren	19 154	22-12-18 & 26-12-18	"
Section sanitaire.....	Capt. H. W. Lewis	1 25	11-10-18	"
Section volont. de vétérans.....	Capt. J. Cooper	(Pas enc. parti.)	"	"
Usine d'ordonnance.....	Major N. C. Sherman	3 38	11-10-18	"
Détachement d'ordonnance.....	Major P. E. Prideaux	2 35	22-12-18 & 26-12-18	"
Quartiers-généraux de base.....	Lt-Col. A. H. H. Powell	8 11	11-10-18	"
Section de registre.....	Major E. Trump	2 8	11-10-18	"
Dépôt de base.....	Lt-Col. G. L. McDonnell, D.C.M.	11 124	11-10-18	"
Hôpital stationnaire.....	Col. J. L. Potter	16 175	11-10-18	"
Magasins médicaux.....	Capt. J. W. Jefferson	1 8	11-10-18	"
Dépôt de remontes.....	Lt-Col. D. D. Young, R.C.D.	19	11-10-18	"
Détachement postal.....	Lt. J. R. Ross	1 3	11-10-18	"
A.S.C. Detachment.....	Capt. H. J. B. Keating	2 50	18-11-18 & 26-12-18	"
Corps de payeurs.....	Major H. M. Hilchie	(Pas enc. parti.)	"	"
Y.M.C.A.....	"	2	22-12-18	"

DÉCISION AMÉRICAINE AFFECTANT LE CANADA.

La Commission américaine du commerce de guerre annonce dans l'ordonnance 536, du 22 janvier 1919, supplémentant la W.T.B.R. 406, du 14 décembre 1918, qu'en pratique générale, elle ne considérera aucune demande de permis d'importation du Canada aux Etats-Unis, pour des commodités expédiées d'outre-mer au Canada, qui sont, ou qui ont en aucun temps été, sur la liste restrictive des importations, excepté après soixante jours écoulés à compter de la date où les restrictions générales d'importation quant à la commodité spécifiée auront été levées.

On est à importer par Emerson, environ soixante pour cent de tracteurs de plus que par les voies normales de transport, à cause surtout de la rumeur qu'à partir du 7 février l'impôt douanier sera appliqué de nouveau aux tracteurs dont la valeur dépasse \$14,000.

LA COMMISSION SE REND À VANCOUVER

La municipalité de Burnaby veut en appeler à la cour Suprême.

Dans la cause de la municipalité de Burnaby, C.-B., et de la British Columbia Electric Railway Company, la municipalité a demandé la permission d'interjeter appel sur un point de droit qu'elle veut soumettre à la cour Suprême. La Commission des chemins de fer a décidé que:

"Considérant que la Commission doit siéger sous peu à Vancouver, il vaudrait mieux soumettre la demande d'un appel à la cour Suprême à cette séance afin de permettre une étude plus complète des faits de la poursuite, entre autres celui de savoir si la compagnie a construit, oui ou non, aucune voie ferrée à laquelle s'appliqueraient de fait les conditions de la convention de 1913."

SYSTÈME DES PERMIS POUR LA BELGIQUE

Il n'est plus en vigueur pour une certaine liste d'articles.

Le consul général de Belgique, à Ottawa, vient de recevoir de Bruxelles un câblogramme officiel annonçant que le système des permis d'importation en Belgique est expiré, à l'exception de ce qui concerne les articles suivants:

Sucre, céréales, malt, orge, avoine, tabac (brut et manufacturé), vins et liqueurs, dont l'importation se continuera, sujette au système des permis.

Par un arrêté en conseil le contrat pour la construction d'une écurie, en rapport avec l'hôpital militaire, à Sainte-Anne-de-Bellevue, a été accordé à Quinlan et Robertson, Ltée, de Montréal, entrepreneurs, au prix de \$5,750. L'arrêté du conseil est daté le 14 janvier 1919.

TABLEAU INDIQUANT LES VIVRES QUE LE CANADA A ENVOYÉS EN EUROPE

Le tableau suivant des exportations du Canada durant trois principales périodes, une d'avant-guerre et deux durant la guerre, indique l'augmentation des exportations:

Article.	1913.	1916.	9 mois, Avril-déc. 1918.
Beurre.....	\$ 828,323	\$ 3,441,183	\$ 9,844,721
Fromage.....	155,216,392	168,961,583	148,732,418
Lard.....	46,638	24,998	136,727
Bacon.....	36,212,190	144,918,867	64,402,615
Bœuf.....	1,570,979	47,422,564	103,411,057
Viandes en conserve.....	254,937	11,031,893	8,103,129
Jambon.....	2,476,654	8,732,857	1,792,548
Porc.....	521,533	13,142,196	35,408,276
Lait et crème (en conserve, etc.)...	335,849	13,247,834	42,476,726

NOUVEAU SOUS-MINISTRE DU RÉTABLISSEMENT CIVIL DES SOLDATS

Le lieutenant-colonel F. P. Healey démissionne pour assumer d'autres fonctions et est remplacé par M. F. G. Robinson.

EN FONCTIONS DEPUIS LE PREMIER FÉVRIER.

Le lieutenant-colonel Frank Percival Healey, qui avait été nommé sous-ministre du Rétablissement civil des soldats, a donné sa démission pour occuper un autre poste, et un arrêté en conseil le relevant de ces fonctions à partir du 1er février et nommant pour le remplacer M. Frederick Gerald Robinson qui, à plusieurs reprises avait déjà rempli les fonctions de sous-ministre, vient d'être adopté.

Cet arrêté en conseil, adopté le 30 janvier, se lit comme suit:

"Le comité du Conseil privé a pris connaissance d'un rapport en date du 30 janvier 1919, présenté par le ministre du Rétablissement civil des soldats et soumettant que par l'arrêté en conseil du 23 septembre 1918 (C.P. 2346) le lieutenant-colonel Frank Percival Healey avait été nommé sous-ministre du Rétablissement civil des soldats avec salaire de cinq mille dollars par année chargeable aux crédits de guerre;

"Que, en vue d'autres fonctions qu'il désire assumer, il a demandé d'être relevé de ses fonctions de sous-ministre à partir du 1er février 1919;

"En conséquence, le ministre recommande que la démission du lieutenant-colonel Healey soit acceptée à partir du 1er février 1919, et qu'il lui soit payé à même les fonds une gratification égale à trois mois de salaire.

"Le ministre recommande de plus que M. Frederick Gerald Robinson, actuellement directeur du département du Rétablissement civil des soldats et qui a en diverses occasions rempli les fonctions de sous-ministre, soit nommé sous-ministre du département du Rétablissement civil des soldats à partir du 1er février avec un salaire de cinq mille dollars par année, et que jusqu'à la fin de la présente année fiscale le département soit autorisé à payer ce salaire à même les fonds de guerre, aucune provision n'ayant été adoptée pour payer un sous-ministre à même le revenu consolidé.

"Le comité agréé cette recommandation et la soumet pour approbation."

RODOLPHE BOUDREAU,
Greffier du Conseil privé.

Chaque timbre de guerre rapporte 4½ p.c., intérêt composé.

SOUSSIONS DE- MANDEES POUR LE PONT OTTAWA-HULL

Doivent être déposées au ministère des Travaux publics le 16 avril.

Des soumissions cachetées adressées au soussigné et endossées "Soumission pour un pont entre Ottawa et Hull" seront reçues à ce bureau jusqu'à midi, le 16 avril 1919, pour la construction d'un pont public en acier sur la rivière Ottawa entre Ottawa, province de l'Ontario, et Hull, province de Québec.

Des soumissions cachetées adressées au soussigné et endossées "Soumission pour un quai à Verchères, Qué.", seront reçues jusqu'à midi, le 25 février 1919, pour la reconstruction de la superstructure du quai et les réparations des abords du quai à Verchères, comté de Verchères, Qué.

On peut voir les plans et les formules de contrat et se procurer les devis et formules de soumission au ministère: au bureau de l'ingénieur de district, édifice Shaughnessy, Montréal; et au bureau de poste de Verchères, P.Q. Les soumissions ne seront acceptées que si elles sont faites sur les formules imprimées fournies par le ministère et selon les conditions y contenues.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté par une banque à charte, payable à l'ordre du ministre des Travaux publics, égal à 10 pour 100 du montant de la soumission. Des bons de l'Emprunt de guerre du Dominion seront acceptés comme garantie, ou des bons de guerre ainsi que des chèques, si c'est nécessaire pour parfaire un montant.

Note: Des impressions en bleu peuvent être obtenues à ce ministère en déposant un chèque de banque accepté pour la somme de \$10, payable à l'ordre du ministre des Travaux publics, lequel chèque sera remis si celui qui a l'intention de faire une soumission en dépose une régulière.

Par ordre,
R. C. DESROCHERS,
Secrétaire.

Ministère des Travaux publics,
Ottawa.

LE PAQUETAGE DU SAUMON DE LA C.-B.

La quantité totale de saumon empaqueté en Colombie-Britannique, au cours de l'année 1918, a été de 1,616,157 caisses, soit une augmentation de 58,672 caisses sur l'empaquetage de 1917. La proportion de qualités supérieures de saumon n'a été que de 21 pour 100 du total, c'est-à-dire beaucoup moins que l'année précédente, à cause de l'insuccès de la pêche au saumon sockeye dans le fleuve Fraser.—Le commissaire de l'immigration et de la colonisation à Winnipeg.

COMMISSION DU SERVICE CIVIL DU CANADA

Les commissaires du service civil donnent par le présent avis que des demandes seront reçues de la part de personnes capables de remplir les positions suivantes dans le service civil du Canada:

*Un surintendant des pénitenciers.—
Traitement, \$4,000.*

1. Un surintendant des pénitenciers, au ministère de la Justice, au traitement de \$4,000 par année. Les aspirants doivent posséder une bonne instruction et assez d'expérience pour surveiller efficacement l'entraînement intellectuel, moral et industriel des prisonniers et proposer la ligne de conduite à suivre à ce sujet. Ils doivent posséder l'habileté à l'organisation et les qualités nécessaires pour diriger et surveiller l'administration et les affaires des pénitenciers sous l'autorité du ministre. Ils doivent être capables d'offrir des conseils et des avis intelligents relativement à leur administration et de changer, d'établir et de mettre en opération d'une façon économique, méthodique et efficace, l'administration, la grérance, la discipline et la police de ces institutions. Ils doivent être dans la force de l'âge et pouvoir compter raisonnablement sur de longues années de service après nomination, et l'âge des candidats pourra être un des facteurs dans le choix d'un titulaire.

Un ingénieur préposé aux systèmes de chauffage.—Traitement, \$2,200

2. Un ingénieur préposé aux systèmes de chauffage pour la division de l'architecture en chef, ministère des Travaux publics, au traitement de \$2,200 par année, grade C de la première division. Les aspirants doivent être gradués d'une université ou d'un collège technique. Ils doivent avoir eu 5 à 6 ans d'expérience dans la pratique du génie mécanique, en dehors des collèges; ils doivent pouvoir installer des systèmes de chauffage, d'aéragé, de forces motrices; aussi préparer les devis et spécifications qui s'y rapportent, et donner des estimés détaillés relatifs au coût et à la quantité des matériaux.

Un commis (homme), ministère du Travail.—Traitement, \$1,800.

3. Un commis (homme) pour la division des statistiques et des recherches ministère du Travail, au traitement de \$1,800 par année, grade D de la première division. Les aspirants doivent être gradués d'une université reconnue et doivent avoir eu de l'entraînement en économie politique et en travail de recherches; aussi dans l'administration des affaires, et la routine de bureau.

Un ingénieur en hydrométrie, Colombie-Britannique.—Traitement, \$1,500.

4. Un ingénieur pour le personnel de l'ingénieur en chef des levés hydrométriques de la Colombie-Britannique, au traitement de \$1,500 par année. La limite d'âge est de 40 ans. Les aspirants doivent être gradués en génie d'une université canadienne ou anglaise, et doivent avoir eu au moins deux ans d'expérience de campagne et de bureau dans le génie.

Un préposé aux machines, ministère du Travail.—Traitement, \$1,050.

5. Un préposé aux machines pour la division du service de placement, au ministère du Travail, au traitement de \$1,050 par année, grade B de la deuxième division. Les aspirants doivent avoir eu de l'expérience dans l'usage des machines multigraphes, mimeographe, adresses-graphes et graphotype, et doivent pouvoir prendre charge de ces machines. Ils doivent connaître la langue française et la langue anglaise, et la dactylographie dans les deux langues. Ils doivent être habitués à recevoir et envoyer beaucoup de lettres, et de préférence pouvoir sceller et ouvrir les enveloppes à la machine.

Les formules de demandes, dûment remplies, doivent parvenir au bureau de la Commission du service civil, pas plus tard que le 11 mars. On peut obtenir les formules du maître de poste à Vancouver ou du secrétaire de la Commission du service civil, à Ottawa.

Par ordre de la Commission,
WM FORAN,
Secrétaire.

DES JUGEMENTS SONT RENDUS DANS LES CAUSES EN APPEL.

[Suite de la page 1.]

PROVINCES MARITIMES.

Smith v. Provincial Treasurer of Nova Scotia. Appel renvoyé avec frais.

Robinson et al v. Simpson et al. Appel renvoyé avec frais. J. Idington, dissident.

MANITOBA.

Partridge v. Winnipeg Investment Co., Ltd., & Investors Ltd. Appel alloué. Jugement doit être rendu contre la Winnipeg Investment Co. pour \$1,260 et intérêt sur cette somme à compter du 27 novembre 1913, avec frais devant toute cour contre cette compagnie, et l'action contre The Investors Company renvoyée sans frais. Le juge en chef et le juge Duff, dissidents.

ALBERTA.

Alberta Rolling Mills v. Christie. Appel alloué avec frais dans cette cour et dans la division d'appel et le jugement du juge en première instance rétabli. Juge Idington, dissident.

La première cause appelée a été un appel de Québec, Bélanger v. Le Roi. Avant plaidoirie la cour rend un jugement ordonnant un nouveau procès.

On entend ensuite les appels de The Great West Saddlery Co. v. Davidson; The Great West Saddlery Co. v. The King; John Deere Plough Co. v. The King et The A. Macdonald Co. v. Harmer. La principale question dans ces appels est de savoir si les trois compagnies appelantes, qui sont des compagnies constituées en corporation par lettres patentes sous le régime de la loi générale des compagnies du Dominion, sont passibles des peines prescrites par la loi des compagnies de la Saskatchewan et du Manitoba, si elles font des affaires dans ces deux provinces sans enregistrement ou sans licence, tel que prescrit par les statuts provinciaux.

Wenagast pour les appelants; C. C. Robinson pour le Dominion du Canada; Chrysler, C.R., pour le Manitoba et la Saskatchewan; Nesbitt, C.R., et Barton pour l'Ontario et Davis pour les intimés Davidson et Harmer. Jugement réservé.

ADJUDICATION DE TROIS ENTREPRISES DE TRAVAUX PUBLICS.

Le ministère des Travaux publics annonce que les entreprises suivantes ont été adjudgées par arrêtés en conseil.

Burlington, Ont.—Construction d'un gymnase pour l'hôpital militaire. Entrepreneur, K. Connor, de Hamilton, Ont., au coût de \$15,700. Arrêté en conseil daté du 6 janvier 1918.

Toronto, Ont.—Construction d'une fabrique de membres artificiels pour l'hôpital militaire d'orthopédie. Entrepreneur, William Williamson, de Toronto, au coût de \$41,481. Arrêté en conseil en date du 29 janvier 1919.

Esquimalt, C.-B.—Reconstruction du quai de l'arsenal maritime. Entrepreneurs, McDonald et Watson, de Victoria, C.-B., au coût de \$52,924.07 (approximativement—prix d'unité). Arrêté en conseil en date du 30 janvier 1919.

Force hydraulique du Saint-Laurent.

M. Arthur V. White, ingénieur consultant attaché au service de la Commission de conservation, vient de publier un rapport sur les possibilités hydrauliques du fleuve Saint-Laurent. Il dit, entre autres choses intéressantes, que la partie des forces hydrauliques de ce fleuve, si bien national, qui est la portion du Canada, contient un pouvoir continu, à eau basse, de 1,800,000 de force hydraulique.

Le revenu des forêts de Québec.

D'après le dernier rapport de la Commission de conservation, le gouvernement provincial de Québec retire de ses forêts un revenu annuel d'environ \$1,700,000.